



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

5

Juillet-Août-Septembre
1971

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1974

SOMMAIRE

Le 30 ^e Anniversaire de la Libération au Grand-Duché	1
Déclaration sur le projet de budget de l'Etat pour 1975	2
Monsieur Gaston Thorn à la tribune de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New-York	8
Monsieur Raymond Vouel à la réunion des Gouverneurs du Fonds Monétaire International à Washington	12
Les 13 ^{es} Journées Européennes des Télécommunications à Luxembourg	14
« Qualité de l'environnement et sidérurgie » . . .	15
Nouvelles diverses	17
Nouvelles de la Cour	22
Conseil de Gouvernement	23
Mémorial	26
Chambre des Députés	30
Le Mois en Luxembourg	31

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

Le 30^e Anniversaire de la Libération au Grand-Duché

Le 10 septembre 1974 a été commémoré dans tout le Grand-Duché le 30^e Anniversaire de la Libération. Dans la soirée le Conseil national de la Résistance a déposé des fleurs au cimetière américain de Hamm. Au son des cloches et des sirènes, les administrations communales du pays entier ont déposé des fleurs devant les Monuments aux Morts. Une veillée commémorative, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, s'est déroulée ensuite à Luxembourg. Un cortège, composé d'un peloton de l'armée luxembourgeoise, de la musique militaire, des porte-drapeaux, des membres du Conseil national de la Résistance, des associations de la Résistance, de la jeunesse luxembourgeoise et de la population se dirigea vers la croix de Hinzert où eut lieu la cérémonie commémorative.

Relevons que la veille, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est rendu à Pétange, pour assister aux cérémonies du 30^e anniversaire de la Libération de cette ville qui a été la première localité du Grand-Duché à être libérée par les troupes alliées.

Le Major General Lunsford Oliver, qui a dirigé les opérations de libération du Grand-Duché les 9 et 10 septembre 1944, a tenu à se solidariser avec le peuple luxembourgeois à l'occasion de ce 30^e anniversaire. Il a envoyé un message à l'ambassade des Etats-Unis dans lequel il dit : « A l'occasion du 30^e anniversaire de la Libération du Luxembourg, j'aimerais présenter mes meilleurs vœux à Son Altesse Royale le Grand-Duc et au peuple luxembourgeois. Je regrette infiniment de ne pas pouvoir participer à la commémoration de ces jours glorieux. Je n'oublierai jamais le courage du peuple luxembourgeois et la chaleur de son accueil. Je me souviens plus particulièrement du rôle héroïque joué à l'occasion de la libération par S.A.R. le Prince Félix, qui m'a rejoint lors de l'entrée dans sa patrie. »

Nous reproduisons ci-après le texte de la réponse de Son Altesse Royale le Grand-Duc au message du Ma-

yor General Lunsford Oliver, à l'occasion du 30^e anniversaire de la libération du Grand-Duché :

Many heartfelt thanks for your kind message on the occasion of the 30th Anniversary of the liberation of Luxembourg. I am so very happy to reiterate on this occasion the expression of my gratitude and that of my countrymen towards the valiant men of the 5th Armored Division who have liberated our country from long and cruel oppression. The memory of the heroic deeds of the Victory Division will forever be the living token of the close and sincere friendship that exists between Luxembourg and the United States of America.

My mother joins me in assuring you how touched we are by your kind remembrance of my father's role at your side, during the unforgettable days that brought back freedom to our country and to the people of Luxembourg. We had a special thought for you during the laying down of the wreath so kindly sent by the 5th Armored Division.

With warmest wishes to you and to all the former members of the Division.

Jean, Grand Duke of Luxembourg.

Mentionnons encore que le 30^e anniversaire de la Libération a été célébré officiellement à Esch-sur-Alzette du 30 septembre au 5 octobre sous forme d'une semaine américaine, organisée par le Syndicat d'Initiative. A chaque jour de cette « semaine », il y a eu une ou plusieurs organisations d'importance, à savoir : cérémonies de souvenir et inauguration d'une pierre commémorative, concerts par des musiques luxembourgeoises et américaines, concert spirituel, soirée touristique et folklorique, expositions d'art et de culture, conférence et film sur la bataille des Ardennes, démonstrations de parachutage, défilés de troupes américaines, etc.

Déclaration sur le projet de budget de l'Etat pour 1975

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration faite le 9 septembre 1974 par Monsieur Raymond Vouel, Ministre des Finances, à l'occasion du dépôt du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1975.

1. Les travaux préparatifs relatifs à l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 1975 ont débuté fin février avec le lancement de la circulaire budgétaire. Le nouveau gouvernement a été constitué le 17 juin et a dû se prononcer sur les grandes options budgétaires durant la semaine du 15 au 19 juillet, ceci afin de permettre le vote du budget avant la fin de l'année. Compte tenu de cet objectif prioritaire et du laps de temps très réduit dont disposait le nouveau gouvernement, il est évident que diverses réformes urgentes n'ont pas pu être introduites dans le présent projet de budget. Le gouvernement se réserve cependant d'y revenir au fur et à mesure de l'avancement des études y relatives et de présenter le cas échéant des amendements au présent projet.

2. Le contexte conjoncturel dans lequel se situe le projet de budget pour 1975 peut être caractérisé de la façon suivante :

— en ce qui concerne la conjoncture mondiale : un profil conjoncturel ascendant notamment grâce à la reprise de l'expansion économique aux Etats-Unis et en R. F. d'Allemagne; par conséquent le marché international de l'acier devrait rester soutenu même si en fin de compte les taux de progression d'une année à l'autre s'avèreraient un peu moins élevés que durant le boom des années 1973-74;

— en ce qui concerne la conjoncture luxembourgeoise : une hypothèse prudente peut tabler sur un certain ralentissement de la croissance de la production industrielle. Dans l'ensemble le P.N.B. pourrait s'accroître de 3% en volume et de 11% en valeur — soit un chiffre proche du rythme pluriannuel de croissance de notre économie — après avoir atteint pendant les années record 1973-1974 respectivement 5,5% en volume et 18% en valeur en 1974 et 7,5% et 20% en 1973. Ajoutons que l'expérience du passé montre qu'un certain nombre de « retombées » fiscales de la haute conjoncture se manifestent avec un décalage temporel d'un an environ.

Signalons enfin que tous les experts internationaux s'attendent à un ralentissement progressif de l'inflation en cours de l'exercice 1975.

Par conséquent il semble permis d'affronter l'année 1975 avec un optimisme modéré.

3. La déclaration gouvernementale a exposé les grands principes que le nouveau gouvernement entend observer en matière de politique budgétaire.

L'axe central de cette politique sera une programmation pluriannuelle qui englobera l'économie, les finances et le secteur social et qui sera coordonnée avec l'aménagement du territoire. Dans ce sens le projet de budget est de caractère transitoire, étant donné qu'en raison du temps nécessaire aux études découlant de l'objectif précité le programme pluriannuel des finances publiques ne pourra être élaboré qu'en 1975.

Les principaux objectifs de la politique budgétaire concernant, d'une part, l'intensification sélective des équipements collectifs dans les domaines où il s'agit de combler des retards et, d'autre part, une plus juste redistribution des revenus de la collectivité nationale ainsi qu'un soutien accru des catégories de personnes qui profitent le moins de la croissance économique.

Dans une optique d'équilibre dynamique à moyen terme, la progression des dépenses sera ajustée sur le rythme d'évolution prévisionnel et pluriannuel des recettes publiques, sans que le gouvernement entende alourdir la charge fiscale globale.

4. En présence des problèmes très graves avec lesquels la communauté se trouve actuellement confrontée, à la suite notamment de la crise pétrolière, la commission des C. E. a renoncé cette année à soumettre au conseil une communication formelle contenant des orientations quantitatives précises pour les projets de budgets publics de l'année 1975.

Dans sa session du 15 juillet dernier le conseil est tombé d'accord sur une ligne de conduite différenciée suivant les situations nationales.

Dans les pays où la balance des paiements accuse un déficit important et qui souffrent par ailleurs d'un taux d'inflation particulièrement élevé (Italie, France, Danemark, Irlande, le cas du Royaume-Uni étant un peu particulier), il s'agit de contrôler l'expansion de la demande interne, afin de réduire les tensions et de réserver une partie importante des capacités de production pour l'exportation. Par contre les pays qui ont une balance des paiements active ou en équilibre (Allemagne, pays du Benelux) devraient maintenir sinon stimuler la demande interne afin d'accroître ainsi les importations en provenance des pays déficitaires. En cas de besoin, la politique économique de ce dernier groupe de pays devra être dosée de manière à influencer le développement de la demande surtout par des mesures budgétaires. Par contre, un relâchement des restrictions monétaires ne paraît pas opportun de sitôt.

5. Le présent projet de budget se ressent encore dans une mesure non négligeable des charges nouvelles découlant de la politique du gouvernement précédent, dans la mesure où diverses réformes à répercussions financières qui ont été introduites après le vote du budget de 1974 n'ont pas été accompagnées d'ajustements budgétaires nécessaires à leur application.

6. Lors de la mise au point du projet de budget pour 1975 le nouveau gouvernement s'est laissé guider par une triple préoccupation :

- a) par le souci de pratiquer une politique budgétaire globale qui réponde aux orientations générales du conseil des communautés européennes, c'est-à-dire qui exerce un effet de soutien sur l'activité économique;
- b) par la volonté de respecter, dans toute la mesure du possible, les principes généraux de politique budgétaire qui sont énoncés dans le programme gouvernemental au sujet du rythme d'augmentation des dépenses, des conditions d'équilibre du budget et de la gestion de la dette publique;
- c) par le désir de ménager des marges budgétaires convenables dans l'intérêt de la mise en œuvre de diverses mesures prioritaires du programme gouvernemental.

7. Le gouvernement a tenu à imprimer déjà au projet de budget pour 1975 l'empreinte de son propre programme de législation. Aussi les prévisions de recettes et les crédits de dépenses du projet de budget reflètent-ils l'incidence de la réalisation d'un certain nombre de mesures prioritaires qui sont prévues dans la déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974 et dont les principales sont les suivantes :

- Restitution, sur une base différenciée, de la TVA concernant la construction ou l'acquisition d'un premier logement;
- Extension du taux réduit de la TVA à un certain nombre de produits de consommation courante;

- Majoration à 100% des parts fixes dans les pensions de veuve;
- Introduction d'une allocation de vie chère au profit des bénéficiaires de petites pensions et rentes;
- Réduction de 0,5% du taux d'intérêt sur les prêts à caractère social accordés en relation avec l'acquisition ou la construction de logements.

Au total, les déchets de recettes et les suppléments de dépenses résultant de toutes ces innovations peuvent être évalués à près de 400 millions.

Enfin, indépendamment et au-delà de l'adaptation du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le gouvernement envisage — conformément à la déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974 — d'ajuster le barème d'impôt dans une certaine mesure au niveau de vie de la population, notamment pour ce qui est des couches inférieures et moyennes de celle-ci, afin de relever éventuellement le seuil du revenu minimum imposable à 120 000 francs par an à partir du 1^{er} janvier 1975.

8. La déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974 a annoncé « l'établissement, au moment de la discussion du projet de budget, d'un budget rectifié ou d'un compte prévisionnel pour l'année en cours », lequel devra contribuer « à placer les choix budgétaires sur une base aussi réaliste que possible ».

En vue de parer au plus pressé et d'éviter tout retard, le nouveau gouvernement s'est appliqué tout d'abord à mettre au point dans les plus brefs délais le projet de budget pour 1975, afin que celui-ci puisse être discuté et voté par la chambre des députés avant la fin de l'année, c'est-à-dire avant l'ouverture du prochain exercice.

Dans ces conditions, l'élaboration d'un budget rectifié proprement dit, à savoir d'un projet de loi tendant à ajuster les prévisions de recettes et les crédits de dépenses du budget définitif pour 1974 (loi du 27 décembre 1973, complétée par les lois dont question ci-avant), n'a plus été possible dans le cadre de la préparation du projet de budget pour 1975.

Néanmoins, afin d'éclairer autant que possible l'examen du projet de budget pour 1975 par les instances consultatives et législatives, le gouvernement a pris entre-temps toutes les dispositions nécessaires dans l'intérêt de la préparation d'un compte prévisionnel pour 1974. Ce document, qui aura un caractère indicatif, devra permettre des comparaisons plus valables entre le budget de 1974 et le projet de budget de 1975 et sera donc publié dans les meilleurs délais, si possible au courant du mois d'octobre.

9. Le projet de budget de 1975 se présente de la façon suivante :

Recettes :	25 663,5 millions de francs
Dépenses :	25 301,0 millions de francs
Excédent :	+ 362,5 millions de francs

Le tableau suivant fournit le détail de ces chiffres.

	Compte provisoire 1973	Budget définitif 1974	Projet de budget 1975	Variation (en %)
<i>Budget ordinaire</i>				
Recettes	20 543,8	20.086,4	25 566,3	+27,3
Dépenses	16 452,4	18.207,4	21 761,8	+19,5
Excédents	+4 091,4	+1 879,0	+3 804,5	
<i>Budget extraordinaire</i>				
Recettes	415,7	122,2	97,2	-20,5
Dépenses	3 272,2	2 127,0	3 539,2	+66,4
Excédents	-2 856,5	-2 004,8	-3 442,0	
<i>Budget total</i>				
Recettes	20.959,5	20 208,6	25 663,5	+27,0
Dépenses	19 724,6	20 334,4	25 301,0	+24,4
Excédents	+1 234,9	-125,8	+362,5	

Notes :

Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation par rapport au budget définitif pour 1974.

Pour des raisons de comparabilité, les dépenses du compte provisoire pour 1973 et les crédits du budget définitif pour 1974 ont été regroupés conformément à la structure du projet de budget pour 1975.

Les totaux respectivement des dépenses et des crédits, ordinaires et extraordinaires, ne concordent donc pas avec les totaux correspondants du compte officiel pour 1973 et du budget officiel pour 1974.

A noter cependant que les propositions budgétaires initiales, présentées pour 1975 par les départements ministériels, portaient en gros sur les montants suivants :

Dépenses ordinaires :	22 720 millions
Dépenses extraordinaires :	4 300 millions
Dépenses totales :	27 020 millions

10. Dans l'ensemble, le projet de budget des dépenses pour 1975 progresse de 4 966,6 millions de francs ou de 24,4% par rapport au budget des dépenses définitif pour 1974.

Le taux de croissance du total des dépenses est en effet la résultante de l'augmentation des crédits ordinaires et des crédits extraordinaires, de sorte qu'une appréciation objective du projet de budget pour 1975 doit nécessairement mettre en balance ces deux termes de l'équation budgétaire.

Ainsi, le projet de budget des dépenses ordinaires pour 1975, qui regroupe les charges courantes et permanentes de la collectivité nationale, accuse un rythme de progression de 19,5% en comparaison du budget définitif des dépenses ordinaires pour 1974.

Ce taux d'augmentation s'explique pourtant en majeure partie par la hausse des prix. En effet, les deux composantes de ce taux global peuvent en gros être chiffrées comme suit :

Croissance en volume (à prix constants)	
des dépenses ordinaires	+ 7,6%
Hausse du niveau moyen de l'échelle mobile des salaires (230 au lieu de 207)	+11,1%
Progression en valeur (à prix courants)	
des dépenses ordinaires (taux multiplicatif)	+19,5%

Faut-il rappeler par ailleurs qu'à cause des structures particulières de notre budget, les dépenses de l'Etat sont caractérisées par une grande rigidité. En effet, une proportion très élevée des dépenses publiques est fixée par ou en vertu de dispositions légales et réglementaires. Qui de plus est, la rigidité découlante de ce caractère obligatoire et incompressible de la plupart des dépenses se trouve encore accentuée par suite de la dynamique inhérente aux charges en cause. D'une part, le volume de ces dépenses est animé d'un mouvement ascendant qui découle directement ou indirectement de leurs facteurs d'évolution respectifs. D'autre part, cette croissance réelle des dépenses publiques est renforcée par la tendance haussière du niveau général des prix. Or, environ les deux tiers des dépenses courantes du budget de l'Etat sont liées directement, par le biais de l'échelle mobile des salaires, à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

La majeure partie de l'augmentation de 3 554,4 millions du projet de budget des dépenses ordinaires pour 1975 s'explique donc essentiellement par l'incidence des facteurs de hausse précités, ainsi qu'en témoigne le relevé non exhaustif suivant :

Répercussions directes de la progression de l'échelle mobile des salaires (sans les C.F.L.)	1 225,0 millions
Pensions des fonctionnaires, déduction faite de l'incidence de l'échelle mobile des salaires (article 01.1.11.00)	136,3 millions
Contributions financières au budget des communautés européennes (article 02.1.34.00)	82,5 millions
Service financier de la dette publique (section 03.4)	175,0 millions
Participation des communes dans certains impôts de l'Etat (articles 07.0.43.03 et 07.0.43.04)	501,0 millions
Parts fixes à charge de l'Etat et des communes dans les pensions des régimes contributifs, déduction faite de l'incidence de l'échelle mobile des salaires et du relèvement des parts fixes dans les pensions de veuve (section 17.5)	21,0 millions
Exécution des lois portant réforme de l'assurance-maladie (articles 13.4.33.01, 16.9.42.03, 18.7.42.03 et 20.1.42.04)	328,8 millions
Compléments à charge de l'Etat concernant les pensions minima (articles 17.4.42.05, 17.6.42.03, 20.2.42.05 et 20.3.42.05)	50,1 millions
Suppléments de pension en cas d'invalidité ou de décès précoces (articles 17.4.42.07, 17.6.42.05, 18.8.42.04, 20.2.42.06 et 20.3.42.06)	19,9 millions
Subventions aux chemins de fer (section 22.1)	281,0 millions
Services publics d'autobus concessionnés ou autorisés par l'Etat (article 22.2.32.00)	37,5 millions
Total	2 858,1 millions

A noter cependant que cette énumération ne tient pas compte des nouveaux crédits de près de 200 millions qui ont été prévus dans le projet de budget pour 1975 en vue de la mise en œuvre de diverses mesures prioritaires du programme gouvernemental.

Il va par ailleurs sans dire que le restant de l'augmentation du projet de budget des dépenses ordinaires, soit quelque 500 millions, résulte dans une mesure prépondérante de l'adaptation de la masse des crédits (dépenses de fonctionnement et d'entretien, dépenses d'équipement et d'investissement, etc.), dont le niveau n'est pas lié directement à l'évolution de l'échelle mobile des salaires, mais qui doivent quand même être ajustés en fonction de la hausse des prix escomptée entre 1974 et 1975.

Dans ces conditions, un niveau acceptable des crédits proposés pour 1975 n'a évidemment pu être atteint que grâce à la réduction des dépenses ou, du moins, à la stabilisation des dépenses dans l'un ou l'autre domaine. Ces compressions ou freinages de certaines catégories de dépenses se sont en effet avérés inévitables afin de permettre au gouvernement de faire face, avec les moyens disponibles, aux besoins croissants des secteurs en expansion et de réaliser plusieurs mesures prioritaires du programme gouvernemental.

11. Quant au projet de budget des dépenses extraordinaires, auquel incombe en premier lieu le finan-

cement des équipements collectifs, les crédits proposés pour 1975 accusent une progression spectaculaire de 1 412,2 millions de francs, soit de 66,4%, par rapport à ceux du budget définitif pour 1974. C'est d'ailleurs cette augmentation considérable des crédits du budget extraordinaire qui se trouve à l'origine du taux de croissance relativement élevé qui est émargé à l'endroit du total des dépenses du projet de budget pour 1975.

Malgré les apparences, ce gonflement du budget extraordinaire ne traduit cependant pas une notable intensification de l'effort d'investissement de l'Etat en 1975. En effet, au regard de la surchauffe dans le secteur de la construction, le volume réel des investissements, qui seront réalisés en 1975 par l'intermédiaire du budget général et des fonds spéciaux, sera maintenu au niveau atteint en 1974. Aussi l'augmentation des dépenses d'investissements est-elle purement nominale et destinée à compenser la hausse des prix escomptée dans ce domaine.

En réalité, les chiffres globaux du projet de budget des dépenses extraordinaires pour 1975 ne sont dès lors nullement comparables à ceux du budget définitif pour 1974. Le relèvement très massif des crédits proposés s'explique en effet essentiellement par diverses opérations financières en relation avec les fonds spéciaux, ainsi qu'en témoigne le tableau synoptique suivant :

	Compte provisoire 1973	Budget définitif 1974	Projet de budget 1975
<i>Dotation des fonds d'investissements publics</i> . . .	1 830,0	686,0	1 636,0
Fonds d'investissements pour les télécommunications	650,0	35,0	475,0
Fonds spécial pour l'épuration des cours d'eau	210,0	125,0	290,0
Fonds d'investissements publics administratifs	100,0	1,0	115,0
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	35,0	1,0	1,0
Fonds d'investissements publics scolaires	355,0	30,0	245,0
Fonds des routes	480,0	494,0	510,0
<i>Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture</i>	185,0	215,0	570,0
<i>Autres dépenses extraordinaires</i>	1 257,2	1 226,0	1 333,2
<i>Total des dépenses extraordinaires</i>	3 272,2	2 127,0	3 539,2

Notes :

Les montants sont indiqués en millions de francs.

Le fonds des routes sera alimenté en outre moyennant des recettes d'emprunt de 400 millions de francs.

Il s'ensuit que, malgré une majoration de certains crédits et l'inscription de nouveaux crédits destinés à des actions prioritaires (subventions pour la construction, la modernisation et l'équipement de foyers d'enfants et d'adolescents, de crèches et de garderies d'enfants, de maisons de retraite, de cliniques, d'hôpitaux, d'hospices et de centres de gériatrie; travaux d'aménagement de l'aéroport de Luxembourg, etc.), l'accroissement des autres dépenses extraordinaires (1 333,2 millions pour 1975, contre 1 226 millions en 1974, soit +8,7%) a été contenu dans des limites acceptables.

D'un exercice à l'autre, la forte croissance du volume global des dépenses extraordinaires et dès lors attribuable à deux facteurs essentiels :

— D'une part, à la nécessité de prévoir des dotations accrues au profit des fonds d'investissements publics.

En effet, à la suite d'alimentations supplémentaires opérées en 1973 par prélèvement sur les plus-values de recettes conjoncturelles de cet exercice, les fonds d'investissements publics ont pu disposer pour 1974 des moyens nécessaires en vue de l'exécution des programmes d'investissements projetées, de sorte que leurs dotations budgétaires ont pu être réduites de 1 830 millions en 1973 à 686 millions en 1974. La poursuite normale des programmes d'investissements pendant l'année à venir exige dès lors que les crédits en cause soient portés de nouveau à un niveau suffisant au budget de 1975, soit à 1 636 millions. Une alimentation supplémentaire de l'ordre de 150 millions devra cependant être effectuée au profit du fonds d'investissements pour les télécommunications à charge des excédents conjoncturels de l'exercice 1974, afin de permettre le paiement des importants engagements contractés.

— D'autre part, aux besoins énormes du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture.

Les dispositions des articles 9 et 11 de la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965, relatives aux bonifications d'intérêt et aux subventions en capital, viendront à échéance au 31 décembre 1975. Or, compte tenu de la hausse rapide des prix enregistrée dans le domaine des opérations d'investissements agricoles visés à l'article 8 de la loi d'orientation agricole, le volume des dépenses engagées au cours des dernières années à charge du fonds spécial en cause s'avère tel que le crédit d'alimentation du fonds doit être porté de 215 millions en 1974 à 570 millions pour 1975 en vue de permettre, pendant l'année à venir, le règlement des arriérés les plus urgents. D'après les renseignements disponibles, un autre crédit substantiel devrait d'ailleurs être inscrit au budget de 1976 dans l'intérêt de la liquidation d'engagements déjà existants et de ceux qui pourraient encore être pris jusqu'à la fin de l'année 1975.

12. Le chapitre introductif au présent projet de budget comporte une vue globale aussi complète que possible sur les alimentations et les dépenses effectives des divers fonds d'investissements de l'Etat. Les dépenses de ces fonds dépasseront probablement les 2,5 milliards de francs en 1975, alors que les dépenses d'investissements (à l'exclusion des terrains) prévues dans le budget proprement dit ne s'élèveront qu'à un peu plus de 800 millions de francs.

Les dépenses (effectives ou prévisionnelles), grandeur macroéconomique essentielle de par l'impact de celles-ci sur le secteur de la construction, évoluent de la façon suivante (en millions de francs) :

1971 :	777,9 millions de francs
1972 :	1 237,0 millions de francs
1973 :	1 656,3 millions de francs
1974 :	2 384,1 millions de francs
1975 :	2 589,0 millions de francs

On constate donc que le niveau global des investissements publics a atteint son rythme de croisière après une progression de 46% entre 1973 et 1974 et que compte tenu de l'érosion monétaire on peut prévoir pour 1975 un plafonnement au niveau très élevé atteint précédemment.

On constate donc que le secteur public n'apporte pas d'impulsions additionnelles au secteur de la construction qui de toute façon travaille déjà à la limite de ses capacités du fait du niveau particulièrement élevé de la demande privée s'adressant à ce secteur. Il s'agit là d'une contribution non négligeable de l'Etat à la réalisation de l'équilibre économique en général et par conséquent à la modération de l'inflation.

Pour ce qui est d'autre part des dotations annuelles des fonds d'investissements, le tableau ci-après permet de dégager l'évolution suivante au cours des dernières années (en millions de francs):

1971 :	1 193,7 millions de francs
1972 :	1 416,0 millions de francs
1973 :	2 771,7 millions de francs
1974 :	1 002,0 millions de francs
1975 :	2 129,8 millions de francs

On remarque la forte progression de 1972 à 1973 et le niveau très faible des dotations prévues dans le budget de 1974. Par ailleurs on constate que la progression de 1974 à 1975 du volume budgétaire global s'explique pour un milliard environ par le niveau plus élevé des dotations aux fonds d'investissements.

13. L'examen plus détaillé de l'évolution des différents fonds montre pour 1975 une progression particulièrement forte (en %) des investissements administratifs et du fonds spécial pour l'épuration des cours d'eau, auxquelles dépenses on pourrait encore ajouter le montant impressionnant qu'entend investir le fonds d'investissements pour les télécommunications créé en 1973 seulement.

Parmi les principaux projets couverts par le fonds d'investissements administratifs, signalons l'extension du centre de conférences de Kirchberg, l'achèvement de l'aérogare à Findel et la construction d'un nouveau centre pénitentiaire. Le fonds d'épuration des cours d'eau concentrera en 1975 ses efforts sur l'épuration des eaux des régions de Dudelange-Bettembourg, de Moutfort-Ubersyren, de la vallée de la Kaylbach et de la Chiers.

Le programme du fonds scolaire prévoit notamment pour 1975 la construction de l'école technique à Luxembourg, du collège d'enseignement moyen et professionnel à Wiltz, de l'école professionnelle à Esch-sur-Alzette, du centre sportif à Kirchberg et du collège d'enseignement moyen à Ettelbruck.

Le fonds d'investissements sanitaires et sociaux prévoit en particulier la modernisation du sanatorium de Vianden et l'agrandissement de la maison de retraite à Dudelange.

Enfin le fonds des routes concentrera en 1975 ses moyens sur la réalisation des pénétrantes de la Ville

de Luxembourg; en outre d'importants montants seront consacrés à la construction de l'autoroute du Nord et au contournement d'Echternach.

Signalons encore dans le cadre de la présente vue globale que les travaux du fonds des routes — soit le fonds qui effectue chaque année le plus de dépenses — feront l'objet d'un réexamen des priorités. L'état estimatif des dépenses prévues pour 1975 ne tient pas encore compte du coût des travaux en relation avec l'autoroute Luxembourg - Bettembourg - frontière française. L'emprunt correspondant de 400 millions ne sera donc effectivement émis qu'au cas où cette voirie sera également englobée dans le programme des travaux prioritaires.

14. En ce qui concerne l'évolution du budget des recettes, au total, les prévisions de recettes pour 1975 sont supérieures à celles inscrites au budget définitif pour 1974 de 5 454,9 millions, soit de 27%.

Les évaluations des recettes ordinaires pour 1975 dépassent les estimations effectuées pour 1974 de 5 479,9 millions ou de 27,3%.

Si par rapport aux recettes effectives de l'exercice 1973, le taux de croissance des prévisions faites pour 1975 ne s'établit qu'à 24,4%, il faut pourtant tenir compte — dans l'appréciation de ce pourcentage — du fait que, pendant le dernier exercice clos, le trésor a pu bénéficier d'importantes rentrées à caractère conjoncturel, voire exceptionnel.

D'autre part, les supputations des recettes ordinaires pour 1975 sont influencées par les déchets de recettes substantiels qui résultent de divers réaménagements de la fiscalité déjà réalisés en 1974 et encore projetés pour 1975.

L'incidence sur les recettes du prochain exercice, découlant des trois mesures fiscales dont les prévisions de recettes pour 1975 tiennent déjà compte (à savoir de l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, de la restitution sur une base différenciée de la TVA concernant la construction ou l'acquisition d'un premier logement et de l'extension du taux réduit de la TVA à certains produits de consommation courante), est évaluée à 700 millions environ.

Quant au projet de budget des recettes extraordinaires pour 1975, le gouvernement n'envisage pas, dans les conditions actuelles, de faire appel pendant le prochain exercice au marché des capitaux pour la couverture des dépenses extraordinaires qui sont inscrites au budget proprement dit. Conformément au programme gouvernemental, le rythme de progression de la dette publique sera de cette façon contenu dans des limites aussi étroites que possible au cours de l'année à venir.

Néanmoins, en vertu de l'autorisation conférée par l'article 17 de la loi du 16 août 1967, modifiée par celle du 29 août 1972, l'état estimatif des dépenses occasionnées par l'exécution du programme du fonds des routes pour l'année 1975 prévoit l'émission d'un emprunt de 400 millions dans l'intérêt du financement des dépenses en question. En application de

l'article 16 de la même loi, le produit de cet emprunt sera pourtant porté directement en recette dudit fonds spécial.

A noter, cependant, que la dette publique s'accroîtra en outre durant l'exercice 1975 du fait de l'émission — en exécution de la garantie de l'Etat (article 3-I de la loi unique du 13 mai 1964) — de certificats de la dette publique, évalués actuellement à quelque 1,5 milliard, au profit des régimes de pensions contributifs (établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité et caisse de pension des artisans).

15. Au total, malgré une croissance relativement rapide des dépenses, le projet de budget pour 1975 est pourtant arrêté avec un excédent de recettes de plus de 350 millions. Son équilibre global s'avère dès lors plus favorable que celui du budget définitif pour 1974, qui présente un excédent de dépenses de 125 millions.

A cet égard, il importe toutefois de remarquer que — abstraction faite de plusieurs postes de moindre importance — le projet de budget pour 1975 ne prévoit pas encore de crédits en vue de la couverture des dépenses supplémentaires pouvant résulter de nouvelles initiatives législatives ou réglementaires en faveur des agents du secteur public. L'excédent de recettes du projet de budget est donc à considérer comme une marge budgétaire réservée par le gou-

vernement entre autres dans l'intérêt du financement des revendications de ce secteur.

16. L'impact du projet de budget pour 1975 sur l'équilibre économique et sur la modération de la hausse des prix peut être nuancé de la façon suivante :

- le budget a un effet neutre, voire anticyclique du fait qu'il est en suréquilibre et qu'il n'y a donc pas de création additionnelle de pouvoir d'achat dans le circuit économique;
- le budget a un effet neutre en raison du fait que la progression des dépenses est couverte par les recettes ordinaires sans accroissement de la charge fiscale et que par conséquent les nouvelles dépenses publiques sont compensées par une épargne forcée correspondante du secteur privé;
- le budget a un effet anti-inflationniste grâce à l'abaissement des taux de TVA;
- le budget a un effet neutre, voire anticyclique du fait du plafonnement du volume des investissements publics et de la régularisation à moyen terme de ceux-ci dans le cadre de la programmation pluriannuelle des finances publiques.

Enfin, le cas échéant, on pourra ajouter à cette énumération l'aspect anticyclique découlant de la stérilisation d'éventuels excédents au titre de l'exercice 1974.

Monsieur Gaston Thorn à la tribune de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New-York

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, était arrivé le 30 septembre 1974 à New-York pour assister à l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de son séjour aux Etats-Unis, Monsieur Gaston Thorn a eu une entrevue avec le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Kurt Waldheim, qui a offert un déjeuner en son honneur ainsi qu'en l'honneur du Premier Ministre d'Australie. En outre, Monsieur Thorn a eu des entrevues avec plusieurs ministres des Affaires Etrangères, notamment avec Monsieur Henry Kissinger et Monsieur Mavros, Ministre des Affaires Etrangères de Grèce.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé le 2 octobre 1974 par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, lors de la 29^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York :

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous exprimer mes bien vives félicitations à l'occasion de votre élection à la Présidence de cette 29^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Je me réjouis personnellement de l'honneur qui vous est ainsi attribué et qui à travers vous honore votre pays d'Algérie.

Il me tient à cœur de dire à notre Secrétaire Général Monsieur Waldheim, combien nous apprécions l'œuvre intelligente et efficace qu'il accomplit sans relâche.

Mon pays accueille avec satisfaction l'accession aux Nations Unies du Bangladesh, de Grenade et de Guinée-Bissau. Nous avons ainsi franchi un nouveau pas vers la situation idéale qui serait constituée par la présence de tous les pays dans notre Organisation mondiale.

Comme il ressort de discours faits par certains chefs de délégation, en ce moment où annuellement nous dressons le bilan de la situation mondiale, on ne peut guère déceler beaucoup d'éléments de nature à porter à un optimisme général, même si l'on peut enregistrer dans certaines régions du monde, comme

au Proche-Orient, un certain relâchement de la tension internationale et la création d'un climat plus favorable à la recherche de la paix.

Nous rendons hommage à tous ceux qui au cours de l'année écoulée ont, avec beaucoup de réalisme, contribué à détendre l'atmosphère au Moyen-Orient au point qu'aujourd'hui on se reprend à espérer un règlement pacifique de ce conflit qui pèse sur les relations internationales depuis un quart de siècle. Alors que trop souvent on s'est complu à critiquer le rôle des Nations Unies, je me plais aujourd'hui à souligner la contribution essentielle des forces des Nations Unies dans la phase du dégagement des troupes belligérantes, forces qui apportent ainsi une contribution déterminante au maintien du cessez-le-feu. Le Secrétaire d'Etat américain M. Kissinger, qui a payé de sa personne pour nous amener pas à pas à cette dédramatisation de la situation, nous a rappelé avec beaucoup de réalisme, dans son discours du 23 septembre, qu'on ne pouvait progresser qu'à pas mesurés, mais que, et je cite, « chaque pas en avant modifie l'ancienne perspective et amène une nouvelle situation qui renforce les chances d'un règlement compréhensif ». Quoi de plus logique que d'en tirer la conclusion qu'il est essentiel de ne pas perdre la dynamique du mouvement, sinon on court le risque de voir la situation pourrir de nouveau, les tentatives du recours à l'arbitrage des armes risquant de devenir plus insistantes en de telles circonstances. Je crois pouvoir constater un désir généralisé de voir notre Organisation jouer un rôle de premier plan dans la prochaine phase de négociations, quelle qu'en soit la forme, et je m'en félicite.

Les pays membres de la Communauté européenne se sont vivement préoccupés de la situation au Proche-Orient, région à laquelle les rattachent de multiples liens tissés par la géographie et l'histoire, et avec laquelle ils désirent entretenir des rapports toujours plus étroits. Ils ont été amenés à définir leur position sur le conflit et à demander essentiellement l'observation des principes fondamentaux suivants :

- L'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et la nécessité de mettre fin à l'occupation territoriale existant depuis le conflit de 1967.
- Le respect de la souveraineté, de l'intégralité territoriale et de l'indépendance de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues.
- La nécessité de tenir compte des droits légitimes des Palestiniens dans l'établissement d'une paix juste et durable.

Je suis convaincu que l'observation de ces principes facilitera la recherche d'un règlement stable, et permettra ainsi à tous les pays concernés de consacrer leurs meilleures forces au développement économique de la région plutôt qu'à l'achat et à l'utilisation d'armes toujours plus chères et plus meurtrières.

Il y a à peine quelques semaines, la Méditerranée orientale a été le théâtre d'autres événements tragiques. Un coup d'Etat déclenché à Chypre par des éléments irresponsables a entraîné un cortège de meurtres, d'actions guerrières, de déplacements de dizaines de milliers de personnes et d'immenses des-

tructions dans un pays qui déjà ne comptait pas parmi les plus riches. Malgré une prompt collaboration de toutes les instances compétentes des Nations Unies, à savoir le Conseil de Sécurité, le Secrétaire Général et la Force des Nations Unies et des interventions diplomatiques pressantes, il n'a pas été possible d'éviter la naissance de ce nouveau foyer de tension, voire de guerre. Pour trouver une issue à ce douloureux conflit, j'estime que c'est par des négociations entre les parties directement intéressées qu'une solution doit être dégagée. Il ne faut pas répéter les erreurs qui au Moyen-Orient nous ont fait perdre tant d'années. Il est certes loisible et éventuellement même utile que les parties en cause fassent savoir ce qu'elles ne sauraient jamais accepter, mais elles ne devraient cependant pas ériger à ce stade leurs exigences en autant de préalables. Car, en soumettant à certaines conditions la reprise des négociations, on risque de s'enfermer dans une impasse susceptible d'entraîner un élargissement du forum des discussions sans en augmenter nécessairement les chances de succès.

Quant à la solution à envisager pour cette situation critique, je partage pleinement l'opinion exprimée ici il y a une semaine par M. Callaghan, chef de la diplomatie britannique. J'espère moi aussi que les négociations entre les responsables des deux communautés chypriotes pourront aboutir bientôt à des résultats positifs tangibles.

Il ne saurait surprendre personne que le Chef de Gouvernement d'un petit Etat associé, à travers la Communauté européenne, à la fois à la Grèce et à la Turquie mais aussi à Chypre, s'inquiète bien plus de l'indépendance de Chypre et de la volonté souveraine des Chypriotes que des préoccupations et des désirs manifestés dans d'autres capitales.

Sur le plan humanitaire, la Communauté internationale dans son ensemble est invitée, une fois de plus, à contribuer généreusement au soulagement des misères et à la répartition des dégâts causés. Il va de soi que nous n'allons pas nous soustraire à ce devoir de solidarité internationale.

Des événements de Chypre, plusieurs enseignements sont à mon avis à tirer pour notre Organisation :

En premier lieu, et c'est à juste titre que M. Waldheim relève ce point capital dans son rapport, l'Organisation des Nations Unies ne peut intervenir avec efficacité dans les situations de conflit que si elle bénéficie de l'appui de tous ses membres pour l'exécution des décisions de ses organes principaux et notamment des décisions du Conseil de Sécurité relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il va de soi que dans ce domaine, l'appui des membres permanents du Conseil est particulièrement vital.

Deuxièmement, les deux conflits que je viens de mentionner montrent que l'humanité est manifestement plus experte dans l'art de faire la guerre que dans celui de rétablir la paix, comme cela résulte de la comparaison des dépenses effectuées pour augmenter les arsenaux de guerre avec celles qui sont effectivement consacrées à la recherche et à l'établissement de relations pacifiques. Il existe dans ce do-

maine une mission fondamentale pour les Nations Unies, mission qui est pleinement conforme à l'objectif principal de la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans l'accomplissement de sa tâche tant au Moyen-Orient qu'à Chypre, la force des Nations Unies a bien rempli sa mission qui lui était assignée, et je m'incline devant la mémoire de la quarantaine de membres de la Force des Nations Unies qui ont connu le sacrifice suprême non pas comme héros de la guerre, mais comme défenseurs de la paix. Mais, bien entendu, cette force ne peut être un substitut pour des négociations véritables qui seules peuvent créer une nouvelle situation politique viable.

Depuis quelque temps, il est beaucoup question de détente. Plusieurs orateurs ont déjà mentionné ici les nouveaux développements favorables dans les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique, ce qui constitue évidemment un sujet de satisfaction pour nous tous.

Par ailleurs cependant, des discussions concernant le désarmement se poursuivent depuis de nombreuses années dans le cadre de notre Organisation comme dans beaucoup d'autres enceintes internationales, et seuls des progrès, ô combien modestes, ont été achevés dans ce domaine.

Nous devons constater hélas que malgré l'existence d'arsenaux de guerre immenses permettant d'annihiler toute vie existant sur la Terre, la course générale vers l'armement se poursuit à une allure folle et les budgets réservés à ces fins s'accroissent régulièrement. Des armements de plus en plus sophistiqués sont produits continuellement et mis à la disposition d'un nombre toujours plus grand de pays.

À la base de toutes ces politiques d'armement se trouve un sentiment de défiance : personne n'ose faire confiance à l'adversaire potentiel. Or, il est clair que cette course aux armements ne pourra être poursuivie interminablement, car elle engloutit de plus en plus des richesses indispensables à des objectifs humanitaires. En outre, le risque d'un accident fatal aux conséquences incalculables n'est pas à exclure.

À mon avis, il convient d'aborder ce problème avec réalisme : si le désarmement complet peut et doit être envisagé comme le but ultime à atteindre, il est néanmoins plus réaliste d'envisager à court terme une diminution effective et contrôlée d'un pourcentage déterminé des armements. Dans ce domaine comme en d'autres, le mieux est souvent l'ennemi du bien. C'est dans cet esprit que mon pays participe aux négociations de Vienne sur la réduction des armements en Europe centrale.

Parlant de l'importance de la confiance, je reste convaincu que sans l'institution d'un contrôle efficace il est impossible de réaliser la confiance nécessaire pour arriver à un désarmement effectif.

Monsieur le Président,

Nous pensons qu'une Conférence générale sur le désarmement pourrait nous rapprocher de l'objectif voulu, à condition d'être précédée d'une répartition adéquate portant notamment sur les modalités effectives à prévoir pour réaliser ce but.

Le bilan peu brillant de cette année présente cependant un sujet de satisfaction profonde qui est le changement radical de la politique du nouveau gouvernement portugais à l'égard de ses territoires d'outre-mer. La douloureuse affaire relative à la Guinée-Bissau a trouvé une solution heureuse. Par ailleurs, Lisbonne a accéléré les négociations avec les mouvements de libération dans les autres territoires, négociations qui, déjà, ont abouti à la conclusion de certains accords.

Malheureusement, des développements aussi favorables ne sont pas encore en vue en Afrique du Sud, en Rhodésie et en Namibie, et ces régions resteront sans doute les dernières de la planète à souffrir ouvertement d'une politique de racisme. Ils faut espérer que la sagesse des hommes saura enfin mettre un terme à cette souffrance.

Deux pays européens, le Portugal et la Grèce, s'apprêtent à rejoindre la famille des pays démocratiques. Pour moi, il s'agit là également d'un élément positif d'une grande importance, que je m'en voudrais de ne pas saluer chaleureusement du haut de cette tribune.

Parallèlement se poursuit l'évolution difficile des neuf pays de la Communauté européenne vers une union économique et politique, évolution dont je ne saurais nier la complexité, mais qui trouve un ressort perpétuel dans la résolution de ses promoteurs, l'originalité de son devenir et la richesse de ses promesses.

Car, comme l'a souligné l'autre jour avec tant d'éloquence le Président en exercice du Conseil de la Communauté, Monsieur Sauvagnargues, cette Communauté sera à la fois — et ceci tant à l'intérieur qu'à l'extérieur — un garant précieux de paix et de justice et un facteur puissant de progrès et de coopération. Consciente de la dignité à laquelle aspirent tous les peuples, sensible aux besoins surtout des plus démunis, elle se fait un devoir de contribuer de façon substantielle à la création d'un ordre mondial plus juste, mieux équilibré et susceptible de relever les multiples défis qui nous menacent tous, en prenant en considération de façon réaliste toutes les données et ressources qui conditionnent notre survie commune au delà du court terme.

C'est dans l'optique d'une concertation et d'une collaboration universelle plus efficace que les Neuf sollicitent l'octroi à la Communauté du statut d'observateur auprès de cette Organisation.

Plus d'un quart de siècle s'est déroulé depuis que les Nations Unies ont adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui est la charte fondamentale pour la sauvegarde de la dignité humaine. À cet égard, je partage pleinement les idées exprimées à cette tribune par le Ministre des Affaires Étrangères de Belgique et par d'autres collègues.

Nous sommes alarmés par les rapports fréquents qui relatent des cas récents d'emploi de la torture, de détentions arbitraires ou d'autres traitements dégradants, et nous appuyons pleinement tous les efforts qui sont entrepris en vue de la condamnation et de l'élimination de tels procédés condamnables.

C'est dans des cas de conflits armés que, le plus souvent, les droits de l'homme sont méconnus et que les populations sont soumises à de grands risques. Cependant, et de plus en plus fréquemment, on constate qu'en temps de paix aussi, des injustices pareilles se produisent pour la défense de soi-disants « intérêts ou idéaux supérieurs ». Puissent les responsables de tous les pays comprendre qu'aucune considération idéologique ne saurait justifier le recours à la torture, et que ceux qui s'en servent se déshonorent et méritent d'être mis au ban de l'humanité. La prise d'otages innocents et étrangers à tout conflit ne peut jamais et en nul endroit être justifiée. D'ailleurs ceux qui se livrent encore à ces actes abominables et lâches ne se réclament plus d'une idéologie ou d'une cause populaire, mais relèvent quasi exclusivement de la criminalité de droit commun. Si notre collaboration au sein des Nations Unies doit avoir un sens, tous les pays membres réunis ici sans exception aucune doivent se mettre d'accord pour en finir au plus vite avec ce qu'on appelle le gangstérisme international.

De nos jours, les problèmes économiques et sociaux revêtent une importance toujours croissante tant sur le plan national que sur le plan international, les difficultés économiques étant le plus souvent génératrices de tensions politiques. Il est dès lors naturel que les organisations internationales, et spécialement les Nations Unies, se préoccupent davantage de ces questions.

La situation économique mondiale a empiré au courant de l'année passée en raison d'une inflation accrue et d'une pénurie de certains produits de base, de changements importants dans les balances commerciales ainsi que dans les balances de paiement. Il est symptomatique que la croissance économique soit devenue négative dans plusieurs pays industrialisés qui doivent faire face à des déficits de balance des paiements très élevés. En réaction, trop de pays ont eu le réflexe de protéger leurs intérêts nationaux immédiats sans prendre en considération également les besoins des voisins, il pourrait s'ensuivre une crise économique de grande dimension. La coopération internationale n'a jamais été aussi nécessaire que maintenant, car l'interdépendance est telle aujourd'hui qu'aucun pays, fût-il le plus riche, ne serait à l'abri d'une crise mondiale.

La sixième session extraordinaire de l'Assemblée Générale a jeté une lumière nouvelle sur ces grands problèmes économiques et sociaux qui se sont accumulés depuis plusieurs années. Elle a permis d'y voir plus clair en ce qui concerne les ressources renouvelables et non-renouvelables de la terre.

L'année écoulée a montré cependant que le système économique mondial n'est pas en mesure d'absorber trop de mouvements brusques, tel un quadruplement du prix du pétrole en un an. Si l'on va trop loin ou trop vite dans des secteurs isolés sans tenir compte de l'ensemble, on risque de provoquer des cassures ou des réactions violentes nuisibles à tous. Les pays industrialisés n'ont sans doute pas apporté dans le passé toute l'aide qu'ils auraient pu et dû fournir aux pays pauvres, et on peut légitimement leur demander un effort supplémentaire. Cela com-

porte cependant la nécessité évidente que leur propre économie ne soit pas mise en péril par des hausses intempestives de produits de base indispensables.

Par ailleurs, il est essentiel que tous les pays concernés réalisent clairement que si le monde entrerait dans une crise économique et financière à la suite de nouvelles hausses exagérées sur un produit aussi essentiel que le pétrole, les super-puissances seraient les premières à sortir de pareille crise et ceci économiquement et politiquement renforcées, alors que les pays industrialisés de moindre importance, tout comme les pays en voie de développement, en supporteraient tout le poids.

Quant à l'opération d'urgence des Nations Unies lancée à la suite de la session extraordinaire en faveur des pays les plus sérieusement affectés par les récents mouvements de prix internationaux, la Communauté européenne s'apprête à y verser une contribution concrète.

Pour que cette opération connaisse un succès réel, il importe que tous les pays donateurs potentiels à l'Est aussi bien qu'à l'Ouest ainsi que les pays riches en matières premières concèdent le plus rapidement possible un effort d'aide exceptionnelle.

Parmi les problèmes majeurs, il faut citer la famine dans certaines régions africaines et asiatiques. Ce sera une des tâches principales de la prochaine Conférence mondiale pour l'alimentation qui se tiendra à Rome en novembre de cette année, d'examiner à fond ce problème et de recommander des mesures à moyen et à long terme afin de prévenir à l'avenir des pénuries de toutes sortes et notamment d'engrais. Ceci dit, il ne faut pas perdre de vue les nécessités à court terme afin de prévoir une alimentation suffisante pour les pays qui en ont un besoin urgent. Les pays situés dans la zone de sécheresse en Afrique sont parmi ceux qui se trouvent dans la situation la plus difficile.

Par ailleurs, la Conférence qui s'est tenue il y a quelques semaines à Bucarest, a attiré l'attention mondiale sur l'importance toujours croissante que revêtent les problèmes de la population terrestre. Il va sans dire que l'on ne pouvait pas s'attendre à des conclusions définitives dans un domaine aussi vaste et complexe. Le plan d'action qui a été adopté par la Conférence ne définit que certaines directives générales.

Eu égard à la baisse sensible du taux de natalité dans la plupart des pays industrialisés, il est fort possible que ceux-ci auront à faire face bientôt à un sérieux problème de dépopulation. Ceci est le cas de mon pays où un certain équilibre n'est sauvegardé que grâce aux mouvements migratoires. Par contre, beaucoup de pays en voie de développement connaissent un taux d'accroissement très élevé, avec en même temps un potentiel économique et géographique important. Une telle situation pose sans doute des problèmes, mais des problèmes stimulants aux solutions prometteuses. En revanche, il serait absurde de prétendre qu'un pays surpeuplé mais aux ressources faibles puisse assurer son développement malgré un taux de natalité élevé.

Un plan d'action mondial de la population ne saurait donc être uniforme; il ne s'agit ni de réduire partout et à tout prix le nombre d'êtres humains, ni au contraire de croire que plus il y aurait d'hommes, plus il y aurait de puissance voire de richesse. Son but principal doit être de permettre une meilleure adéquation des ressources disponibles à ceux qui en seront les utilisateurs.

Monsieur le Président,

L'année prochaine nous aurons l'occasion de célébrer le 30^e anniversaire de la création des Nations Unies. Notre Organisation mondiale a été le fruit des aspirations d'une humanité qui avait souffert terriblement des affres d'une guerre dévastatrice, et

qui mettait ses espoirs dans la réalisation d'un monde pacifique permettant à tous les Etats de collaborer pleinement afin d'assurer une vie meilleure à tous les peuples. Au cours de cette période, les objectifs fondamentaux ancrés dans la Charte ont subi avec succès l'épreuve du temps et toute l'œuvre de coopération internationale qui en est résultée continuera à constituer un cadre indispensable et une condition essentielle pour l'essor d'une véritable solidarité internationale.

Toutefois, il ne suffit pas d'appuyer les Nations Unies en paroles seulement. Nous devons apprendre à toujours mieux utiliser effectivement les vastes possibilités offertes par notre Organisation et à les développer toujours davantage afin d'enrichir autant que possible notre héritage commun.

Monsieur Raymond Vouel à la réunion des Gouverneurs du Fonds Monétaire International à Washington

Nous reproduisons ci-après le discours prononcé par Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Finances et Gouverneur du Fonds et de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, lors de la session plénière le 3 octobre 1974 à Washington :

Les discours introductifs de MM. Konan Bédié, Witteveen et McNamara ainsi que les interventions des différents Gouverneurs ont mis en évidence le caractère exceptionnel de la situation économique internationale à l'heure actuelle, notamment en ce qui concerne les trois aspects suivants :

- 1) une inflation généralisée et d'une virulence inconnue depuis la fin de la deuxième guerre mondiale;
- 2) un déséquilibre massif et croissant des balances des paiements de nombreux pays entraînant des mouvements de capitaux énormes risquant d'ébranler le système monétaire international;
- 3) une dégradation de la situation des pays en voie de développement les plus pauvres.

Il est unanimement reconnu que la conjonction de ces facteurs et des conséquences qui en découlent sur les plans interne et international pourrait déboucher sur une crise de l'économie mondiale dont il ne faut pas sous-estimer la gravité. Seule une action internationale résolue, bien coordonnée et à laquelle doivent être associés tous les pays membres, indépendamment de leur taille, pourra venir à bout des difficultés que nos pays doivent affronter à l'heure actuelle. Le Gouvernement luxembourgeois est d'autant plus conscient de la nécessité de cette coopération internationale que son histoire lui a appris que la recherche de solutions purement nationales à des problèmes de dimensions internationales risque de se faire au détriment des pays les plus petits et les plus faibles. A ce sujet, je ne puis que m'associer aux regrets exprimés par mon collègue belge au sujet de la pra-

tique de réunions « entre grands » qui semble se substituer aux organes mondiaux ou régionaux existants et qui, selon les termes de M. De Clercq, pourrait entraîner plus de confusion que de coopération.

En ce qui concerne l'inflation qui est un problème majeur dans le monde entier, je me rallie volontiers à mon collègue Hans Apel lorsqu'il constate que le progrès économique et la démocratie dépendent de la justice sociale et qu'une monnaie stable est une des conditions préalables essentielles de cette dernière. Par conséquent, la lutte contre ce fléau exige que nous accroissions nos efforts, chacun dans son pays, et que nous nous concertions encore davantage, si nous voulons réussir sur le plan international. La lutte contre l'inflation implique la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de moyens diversifiés. Parmi ceux-ci les mesures favorisant la constitution d'une épargne plus grande jouent un rôle essentiel dans la modération de la demande. Il convient donc d'offrir à cette épargne une rémunération suffisante en termes réels, notamment pour les couches de la population à revenus modestes qui se caractérisent par une propension à la consommation élevée.

Il va sans dire que la lutte contre l'inflation doit comporter aussi des mesures de restriction. Mais il convient toutefois de procéder avec mesure et de ménager au développement économique assez de ressort pour éviter le risque de déboucher sur un chômage intolérable, des faillites retentissantes et une perte de confiance grandissante de la population, et de mettre ainsi en danger les structures économiques, sociales et politiques.

Ces derniers mois, l'accélération de l'inflation s'est accompagnée d'un déséquilibre croissant de la balance des paiements, aussi bien des pays industrialisés que des pays en voie de développement, surtout à la suite du relèvement massif, voire excessif, du prix du pétrole. L'apparition de mouvements de capitaux considérables sous forme de pétrodollars donne une actualité brûlante au problème du recyclage de ceux-ci. A ce sujet, j'appuie l'opinion de M. Healey qui dit : « A l'heure actuelle, nous ne sommes qu'à mi-chemin, ou un peu plus, de la première année de crise, et les mécanismes de recyclage des excédents en pétrodollars ont fonctionné avec une efficacité remarquable. Le système bancaire privé, dans les pays consommateurs, opérant notamment par l'entremise des euromarchés, a fait face à la situation, aidé quelque peu par les accords d'emprunt bilatéraux conclus entre des pays consommateurs et producteurs individuels. Je pense et j'espère que le système bancaire privé continuera de jouer un rôle important dans ce recyclage, la tâche étant à présent facilitée par les progrès récents réalisés par nos banques centrales pour ce qui est du contrôle suivi de ces vastes mouvements de capitaux et de l'établissement des responsabilités qui incomberaient en cas de trouble. »

L'existence des marchés financiers internationaux et notamment des euromarchés, au fonctionnement desquels participe également la place de Luxembourg, a sans conteste permis de surmonter une partie des difficultés résultant du déséquilibre de la balance des paiements de divers pays. Sans doute, le fonctionnement de ces marchés présente-t-il certains inconvénients : d'une part, il y a création de liquidités supplémentaires avec les conséquences inflationnistes qu'on ne peut méconnaître; d'autre part, les autorités monétaires nationales n'ont que peu d'influence à leur égard, en l'absence d'une politique mieux coordonnée sur le plan international.

A l'heure actuelle, les efforts tendant à assurer un meilleur contrôle des opérations financières internationales se développent au niveau des gouvernements et des autorités monétaires nationales. En raison de son importance, la place financière de Luxembourg ne veut pas se soustraire à ces obligations; toutefois les autorités luxembourgeoises prétendent avoir le droit de participer à l'élaboration des accords et décisions relevant d'une stratégie commune.

Dans ce contexte, je salue l'accord intervenu récemment entre banques centrales, accord auquel le Luxembourg s'est rallié. Je signale à cet égard que mon pays dispose dès à présent des moyens légaux et réglementaires nécessaires à un contrôle bancaire efficace. Les interventions de l'autorité compétente, basées sur des attributions étendues, sont essentiellement pragmatiques, ce qui a permis jusqu'ici d'éviter les excès et les accidents constatés ailleurs, notamment en matière d'opérations de change.

Si, jusqu'à présent, le marché des euromonnaies et les autres marchés financiers internationaux ont fourni une contribution très importante à la solution du problème de recyclage des pétrodollars, les masses croissantes en cause exigent toutefois la création de

nouveaux circuits de financement dans lesquels les institutions internationales telles que le Fonds Monétaire International devront jouer un rôle primordial. Il faudra notamment veiller à ce que soient adoptées des formules offrant des possibilités d'investissement variées pour les pays producteurs de pétrole. A cet égard, nous appuyons les propositions visant à la création d'une « facilité élargie » dans le Fonds, dans laquelle une partie plus importante de pétrodollars pourra être durablement investie.

Par ailleurs, les efforts régionaux tels que ceux de la Banque européenne d'investissement gagneront encore en importance.

Il faut être conscient toutefois de ce que le recyclage des capitaux ne constitue pas, en toute situation, un remède absolu. Il y a en effet toujours des limites à l'endettement. Ceci est particulièrement vrai pour la plupart des pays en voie de développement dépourvus de richesses naturelles et dont la situation est, par conséquent, très grave. Il est donc essentiel que les mécanismes d'aide internationale et notamment la BIRD et ses affiliés voient leurs moyens d'action sensiblement accrus. Il serait logique, dans ce cadre, que les pays qui enregistrent de larges surplus de leur balance des paiements acceptent d'accroître leurs efforts dans ce sens. Le Luxembourg, pour sa part, n'hésitera pas à contribuer à cet effort dans la limite de ses moyens. Par ailleurs, nous avons l'espoir que la création du « Comité ministériel sur le transfert des ressources réelles » pourra apporter des propositions constructives tendant à mieux coordonner les efforts internationaux en vue d'améliorer la situation parfois dramatique des pays en voie de développement.

En conclusion, force est de constater que les circonstances difficiles qui caractérisent la situation économique à l'heure actuelle constituent en même temps un défi lancé à l'esprit de coopération internationale. Face à des problèmes qui nous concernent tous, il faut une action résolue et concertée. A cet égard, la mise en place d'un système monétaire international basé sur des taux de change fixes mais ajustables devrait constituer un objectif rapproché. En attendant, il est indispensable de mettre en œuvre des mesures intérimaires proposées par le Comité des Vingt et qui font l'objet d'une résolution soumise à nos délibérations. Le Comité intérimaire aura un rôle essentiel à jouer en ce domaine.

Il me reste à souligner enfin, en tant que représentant d'un petit pays qui dépend largement du commerce extérieur, que j'attache une importance particulière à la déclaration volontaire sur la renonciation à des mesures commerciales restrictives, déclaration à laquelle le Gouvernement luxembourgeois ne manquera sans doute pas de se rallier.

Ce sera grâce à un renforcement de la coopération internationale que nous pouvons espérer que beaucoup de problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés auront trouvé une solution satisfaisante pour tous au moment de la prochaine Assemblée annuelle.

Les 13^{es} Journées Européennes des Télécommunications à Luxembourg

Au début du mois de septembre 1974 se sont déroulées à Luxembourg les 13^{es} Journées Européennes des Télécommunications, en présence des ingénieurs des télécommunications de la Communauté européenne. La séance inaugurale, à laquelle ont assisté de nombreuses personnalités de la vie publique et de l'administration des Postes et Télécommunications, fut marquée par un discours prononcé par Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Finances et dont nous reproduisons le texte ci-après :

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement luxembourgeois s'estime particulièrement heureux d'accueillir, pour la troisième fois à Luxembourg, les participants au congrès de la Fédération des Ingénieurs des Télécommunications de la Communauté Européenne.

En ma qualité de Ministre des Finances, des Postes et des Télécommunications, l'honneur m'échoit ainsi d'inaugurer les 13^{es} Journées Européennes des Télécommunications dans cette salle rénovée du Cercle Municipal, où s'est tenu, il y a maintenant 12 ans, c'est-à-dire en 1962, le premier congrès de votre fédération.

Depuis lors, votre organisation a grandi, et la participation particulièrement nombreuse d'aujourd'hui témoigne de l'activité fructueuse des ingénieurs des télécommunications et du prestige qu'a su conquérir votre fédération auprès de ses adhérents. Elle a su compléter ainsi, d'une façon admirable, au niveau des associations professionnelles, l'activité des organismes officiels, comme l'Union Internationale des Télécommunications à Genève, plus que centenaire. Le secret de cette réussite me semble-t-il, était avant tout l'habileté de vos dirigeants, à allier vos préoccupations professionnelles à la promotion constante des relations amicales entre membres au-delà des frontières.

Aussi tiens-je à vous féliciter, Monsieur le Président, du travail accompli par votre fédération et à exprimer l'espoir que vous continuerez dans cette voie avec le même élan que dans le passé et que vous contribuerez ainsi, d'une façon non négligeable, au rapprochement des peuples, en particulier de ceux groupés au sein de la Communauté Européenne.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Ayant été appelé depuis peu à la tête du Ministère des Finances, dont dépendent les administrations financières, en particulier l'Administration des Postes et Télécommunications, j'ai pu, à plus d'une reprise déjà, constater que le Ministre des Finances, tout soucieux qu'il soit de bien gérer le patrimoine public et d'investir judicieusement les fonds de l'Etat, selon la mission à lui confiée par l'électeur, ne dispose pas toujours des informations en quantité et en qualité suffisantes pour ce faire. Comment pourrait-il éviter

de faillir à sa mission, si par exemple les recettes de l'Etat ne lui sont connues qu'avec peu de précision, ou trop tard, ou si les estimations restent incertaines ?

Cette situation me semble particulièrement grave par les temps incertains que nous traversons où tous les Ministres des Finances ou de l'Economie, pareils à des navigateurs au milieu d'une mer houleuse, essaient de diriger au mieux leur navire entre les écueils de l'inflation, de la déflation, du chômage ou d'autres phénomènes économiques périlleux. Comment peuvent-ils mener ce navire à bon port, s'ils ne disposent pas à tout moment des informations précises dont ils ont besoin et s'ils ne sont pas à même de mesurer immédiatement la portée de leurs décisions ? Tant qu'ils ne disposent pas de données de base de haute qualité, c'est-à-dire récentes, élaborées, à haute densité d'information, leur navigation devient nécessairement hésitante, incertaine, avec tous les dangers que cela comporte.

Ce qui est valable au niveau d'un grand département ministériel, l'est à fortiori au niveau de l'Etat et, cela va sans dire, pour les entreprises privées qui péniblement cherchent leur voie sur un marché tellement sensible au moindre changement.

Cette constatation s'impose également au niveau mondial où l'accroissement spectaculaire de la population requiert non seulement une augmentation énorme de la production agricole et industrielle, mais où il faut encore se rendre à l'évidence que tant la production que la distribution doivent constamment être mieux programmées et harmonisées tout en évitant, davantage que par le passé, les effets secondaires souvent néfastes et désastreux qu'entraînent les efforts nécessaires pour subvenir aux besoins sans cesse grandissants dans tous les domaines. Ces effets secondaires sont trop connus pour que je m'y étende plus longuement: pollution de l'eau et de l'air, bruits, érosion de la terre et par voie de conséquence progression des régions désertiques. L'homme lui-même devient agent polluant et influence l'équilibre écologique. En raison de la sensibilité de cet équilibre, toute mauvaise décision, à défaut d'informations exactes sur sa portée, risque d'être fatale pour notre planète.

La conclusion de tout cela est claire et nette : il faut affiner à tout prix et aussi rapidement que possible nos systèmes de saisie, de traitement et de transmission de l'information. Il ne suffit plus de transmettre la parole ou le message écrit, entre personnes, il faut pouvoir recueillir, dépouiller, condenser, cal-

culer des données de toutes sortes et les transmettre à la vitesse des signaux électriques entre centres de traitement puissants pour aboutir finalement, sous forme évoluée, aux centres de décision.

A mon avis, ce pari ne pourra être gagné que grâce au développement parallèle et harmonieux des techniques des ordinateurs, d'une part, et des télécommunications, d'autre part.

De ce fait, les voies de transmission, réservées il y a quelques années encore à l'usage de la parole, et, à une moindre échelle, à l'échange de messages écrits, acquièrent une nouvelle dimension. Aussi ai-je appris avec grand intérêt que la transmission de données sur les réseaux de télécommunications est placée au centre de vos préoccupations après l'étude du traitement électronique de l'information au congrès de Stuttgart en 1972, étude qui est poursuivie dans une de vos commissions de travail.

Les taux d'augmentation exceptionnellement élevés des demandes de nouveaux moyens de transmission confirment d'ailleurs ce besoin toujours grandissant d'être mieux informé, l'information étant la condition sine qua non d'une direction judicieuse des affaires, qu'elles soient du domaine public ou privé.

Monsieur le Président,

Avec les 13^{es} Journées Européennes des Télécommunications vous abordez le troisième cycle des congrès de votre fédération après avoir fait deux fois le tour des pays de la Communauté. Voilà pourquoi, plutôt que de regarder en arrière, j'ai osé vous parler de l'avenir et de ce qu'il exigera de vous. Que

l'ingéniosité, dont vous, les ingénieurs des télécommunications, avez fait preuve dans le passé pour résoudre les problèmes aigus soulevés par l'explosion de la demande en matière de besoins classiques de télécommunications dans un environnement parfois difficile de contraintes de budget, de main-d'œuvre ou d'autres, que cette ingéniosité, dis-je, vous aide à gagner ce pari !

Que le bon sens surtout vous incite à aborder les problèmes en équipe plutôt qu'en ordre dispersé, dans le but de concevoir de nouveaux réseaux de transmission qui soient à la fois économiques, puissants, parfaitement adaptés à leur mission et, surtout, compatibles au-delà des frontières c'est-à-dire agencés de façon qu'ils soient à même d'acheminer, tels des autoroutes, le flux d'informations de demain, de quelque nature qu'il soit.

Dans ce sens, je vous souhaite bon courage. Que mes vœux de succès et de fructueux travaux vous accompagnent durant ces Journées !

Quant à vous, Mesdames, qui avez bien voulu accompagner vos maris, qu'il vous soit possible de renouer vos anciennes relations et d'en établir de nouvelles dans l'intérêt d'une compréhension mutuelle.

Je vous souhaite, à vous tous, un agréable séjour dans notre pays. J'exprime l'espoir que les différentes manifestations prévues au programme vous permettront d'apprécier l'hospitalité du Luxembourg et c'est en vous souhaitant une pleine réussite que je déclare ouvertes les 13^{es} Journées Européennes des Télécommunications.

« Qualité de l'environnement et sidérurgie »

Du 24 au 26 septembre 1974 se sont déroulées à Luxembourg des Journées d'information organisées par la Commission des Communautés européennes sur le thème : « Qualité de l'environnement et sidérurgie, résultats et perspectives ». La séance d'ouverture fut marquée par des discours de Monsieur Hillery, Vice-Président de la Commission des Communautés européennes, Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement et Monsieur Ferry, Président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement, à l'occasion des Journées d'information sur « Qualité de l'environnement et sidérurgie », le 24 septembre 1974.

Monsieur le Vice-Président de la Commission,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une vive satisfaction que le Gouvernement luxembourgeois a appris, en son temps, que les journées d'information « Qualité de l'environnement et sidérurgie » se tiendraient à Luxembourg.

Aussi voudrais-je vous dire d'abord, Monsieur Hillery, combien j'ai apprécié vos paroles d'introduction par lesquelles vous rappelez les actions de la Communauté dans le domaine de l'environnement, en particulier en ce qui concerne la sidérurgie.

Je constate, en regardant l'assistance de cette salle, et en ayant à l'esprit la qualité des experts qui vont

participer à ces journées de travail et d'étude, à quel point votre initiative a rencontré de succès, et aussi, à quel point elle venait à son heure.

Je voudrais profiter de la circonstance pour souhaiter la bienvenue à tous les participants et à leurs épouses, qui vont séjourner pendant la durée du congrès à Luxembourg. Je souhaite que toutes et tous, vous conserviez de votre visite le meilleur souvenir.

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Si le Grand-Duché de Luxembourg trouve dans la présente manifestation un très grand intérêt, cela tient au fait, d'abord, qu'en tant que nation industria-

lisée, il est soucieux d'améliorer la qualité de son environnement.

La récente crise de l'énergie avait rejeté quelque peu dans l'ombre les objectifs que les Gouvernements européens s'étaient proposés à différentes reprises en matière d'amélioration de la qualité de la vie. Or, le grand public, chez nous comme ailleurs, devient de plus en plus conscient du fait qu'au-delà de la simple croissance quantitative de la production et des revenus — qui bien entendu reste nécessaire comme fondement du progrès social — la qualité de l'environnement joue un rôle clé dans la qualité de notre vie de tous les jours.

Aussi, les autorités publiques luxembourgeoises ont-elles pris ou préparé au cours des dernières années un certain nombre de mesures législatives ou réglementaires dans les domaines de la lutte contre la pollution de l'air, de la protection des eaux, de la lutte contre le bruit, de la conservation de la nature et de la création de parcs naturels.

Sans entrer dans le détail de ces mesures, dont l'analyse dépasserait évidemment le cadre de ces journées d'information, je voudrais toutefois encore vous signaler que le nouveau Gouvernement, dans la déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974, a très fermement affirmé sa volonté de maintenir la qualité de notre environnement à un niveau satisfaisant par la perfection continue de la législation anti-pollution et par le soutien actif des initiatives susceptibles de concourir à la réalisation des objectifs poursuivis.

Mais l'intérêt tout particulier que nous portons à vos travaux, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, découle avant tout — ai-je besoin de le souligner ? — du rôle prépondérant que la sidérurgie joue dans l'économie luxembourgeoise : La situation industrielle du Grand-Duché de Luxembourg est bien connue : La production totale d'acier brut s'est élevée en 1973 à près de 6 mio de tonnes, ce qui représente 50% de notre production industrielle totale ou quelque 25% de notre Produit National Brut, et ce qui place le Grand-Duché de loin en tête des pays du monde pour la production rapportée par tête d'habitant. — De plus, cette production est concentrée sur une petite fraction de notre territoire.

Tout cela explique que nous soyons intéressés davantage encore que tout autre pays, à ce que des solutions pratiques soient trouvées pour combattre efficacement les nuisances industrielles et tout particulièrement celles accompagnant l'activité sidérurgique.

Je me plais à relever, dans ce contexte, que les responsables de nos entreprises sidérurgiques se sont mis très tôt à chercher des solutions valables dans la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, même si pendant longtemps des raisons de compétitivité internationale ont imposé des limites étroites à ces initiatives. Ainsi, notre principale entreprise sidérurgique a consacré au cours des vingt dernières années un peu plus de deux milliards de francs actuels à l'achat d'équipements destinés à limiter les immissions nocives.

Force est de reconnaître qu'il s'agit là d'efforts considérables dont nous nous devons d'apprécier non

seulement l'efficacité et l'utilité, mais qui méritent sans doute aussi l'appui des pouvoirs publics.

Mais nous sommes conscients que, dans le domaine de l'environnement, des actions séparées ne suffisent point, et nous estimons que des actions concertées de caractère international s'imposent. C'est devenu une vérité un peu banale que de dire que les pollutions ne connaissent pas de frontières. C'est pourtant ce qu'ont bien compris de nombreux organismes internationaux tels que l'O.N.U., le B.I.T., le Conseil de l'Europe, et d'autres encore qui ont mis à l'étude, dans le cadre de leurs attributions, les problèmes de l'environnement.

Aussi la Commission des Communautés Européennes me paraît-elle particulièrement qualifiée pour faire avancer les travaux menés dans ce domaine complexe, non seulement en raison des implications internationales de la lutte anti-pollution, par exemple en matière de concurrence et de compétitivité internationales, mais surtout en raison de la longue expérience que ses services ont acquise dans ce domaine.

Monsieur le Vice-Président de la Commission vient de nous rappeler que les premières initiatives de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier dans le secteur de la lutte contre les pollutions de la sidérurgie remontent à 1957. Depuis lors la Haute Autorité de la CECA et la Commission des Communautés Européennes ont déployé maints efforts et entrepris bon nombre de travaux.

Le Gouvernement Grand-Ducal a soutenu pleinement l'adoption des mesures communautaires en faveur de l'amélioration de l'environnement. Ces mesures sont incluses dans le document admis par le Conseil des ministres le 23 novembre 1973. Ce document constitue ainsi la base des actions futures à entreprendre par l'Europe des Neuf. Personnellement, je souhaite que cette collaboration s'avère fructueuse.

Dans le secteur de la recherche, et en particulier de la recherche dépendant du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, nous avons participé activement, depuis l'origine, c'est-à-dire depuis environ vingt ans, aux activités dans le domaine technique (pour nous, c'était essentiellement la recherche technique sidérurgique), dans les domaines des mines de fer, et enfin, dans le secteur qui vous intéresse spécialement, Monsieur le Président, celui de la recherche sociale. Par recherche sociale, nous entendons celle qui concerne l'hygiène, la médecine et la sécurité du travail.

Lorsque je dis que nous avons participé, je veux indiquer ici que nous n'avons pas seulement effectué tel ou tel travail de recherche dans nos laboratoires ou dans nos usines, mais encore que nos experts, gouvernementaux ou industriels, ont contribué à édifier les programmes eux-mêmes, qui constituent en fait des engagements pour plusieurs années, et dont la réunion forme, en définitive, une politique de recherche.

Dans le cadre de l'environnement et de la sidérurgie, nos instituts et nos usines se sont intéressés avec d'autres organismes de recherche, à des travaux qui visent à la fois la salubrité du travail dans l'usine, sur les lieux de travail, et à l'assainissement de l'at-

mosphère dans l'environnement immédiat des installations. A titre d'exemple, on peut citer des recherches très importantes entreprises par l'Arbed, en commun avec les instituts belges et néerlandais, visant à l'élimination des déchets produits par la sidérurgie, en particulier l'élimination des sels de zinc et du plomb, des huiles résiduelles, etc.

A l'heure où, en tous lieux, on parle de l'élimination des déchets ou de leur recyclage, l'intérêt de ces travaux n'échappera à personne.

Ces travaux sont d'ailleurs inclus dans un programme de recherches que le gouvernement et l'industrie luxembourgeois considèrent comme fondamental pour les prochaines années. Vous en avez parlé, Monsieur le Président, il s'agit du programme « Lutte contre les pollutions en sidérurgie ». Il constitue la base d'une action communautaire concertée, d'ailleurs admise par les partenaires sociaux. Nous considérons qu'il contribuera au progrès dans l'amélioration de l'environnement, non seulement par les recherches elles-mêmes, mais encore par la mise en commun des expériences qu'il provoquera.

Nous estimons qu'il repose sur des bases saines puisqu'il constate l'impérieuse nécessité d'adapter les mesures de prévention en même temps qu'évolue la production sidérurgique : je pense notamment aux tendances à la concentration de l'industrie, au déplacement de centres de production vers le littoral.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'énumération des efforts déployés aux niveaux national et communautaire dans le domaine de la protection de l'environnement est sans doute impressionnante. Il faut toutefois reconnaître que tout progrès nouveau en la matière ne dépend pas seulement de facteurs techniques mais également de facteurs économiques et financiers, à la fois au niveau des entreprises et de la collectivité nationale. Or, si les Gouvernements des principaux pays industrialisés se sont

mis d'accord sur le principe du « pollueur-payeur », nous ne nous cachons pas que l'application pratique consécutive de ce principe ne va pas sans poser certains problèmes aux entreprises, notamment pendant des périodes d'inflation analogues à celle que nous vivons à l'heure actuelle. On sait, d'autre part, que les finances publiques sont grevées chaque jour davantage par des responsabilités nouvelles que l'Etat doit assumer dans la vie de la collectivité, de sorte que de ce côté-là les ressources disponibles pour la lutte anti-pollution restent souvent inférieures à l'optimum, voire au minimum nécessaire. Une comparaison internationale de l'OCDE montre que la plupart des pays industrialisés consacrent environ entre 0,5% à 0,8% de leur PNB à la protection de l'environnement. Etant donné l'importance capitale de cet élément dans la qualité de notre vie de tous les jours, il est probablement nécessaire d'accroître cet effort et d'y consacrer à l'avenir au moins 1% du PNB, même si cela devait comporter, le cas échéant, certains sacrifices sur d'autres postes de dépenses. De plus, il faudra sans doute renforcer la coordination des mesures d'aides nationales afin d'éviter des distorsions de concurrence sur le plan international.

Mesdames, Messieurs,

Les journées d'information telles que celles qui viennent de débiter ont pour objectif principal de faire connaître à un cercle élargi de spécialistes avertis et de personnes soucieuses de l'amélioration de l'environnement, les données caractéristiques et les actions entreprises dans le secteur de la sidérurgie.

C'est cette diffusion large et pratique des connaissances et de l'information qui conditionnera largement les progrès futurs en matière de protection de l'environnement.

C'est pourquoi je félicite la Commission des Communautés Européennes de son heureuse initiative et je souhaite un plein succès au déroulement de vos travaux.

Nouvelles diverses

Télégrammes de félicitations

A l'occasion de l'accession de Monsieur *Gerald R. Ford* à la présidence des Etats-Unis d'Amérique, Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé un télégramme de félicitations au nouveau Président des Etats-Unis.

Un message de félicitations et de bons vœux a également été envoyé à Monsieur *Gerald R. Ford* par Monsieur *Gaston Thorn*, Président du Gouvernement luxembourgeois.

Relations internationales

A l'occasion de la démission du Président *Nixon*, le Gouvernement luxembourgeois a publié la déclaration suivante : Le Gouvernement luxembourgeois a

suiwi avec intérêt et préoccupation l'affaire du Watergate, qui vient de trouver son dénouement par la démission du Président *Nixon*. Cette démission et tout ce qui l'a amenée est une affaire interne aux Etats-Unis qu'il n'appartient pas au Gouvernement luxembourgeois de commenter. Le Gouvernement est convaincu que le changement à la présidence des Etats-Unis ne modifiera pas la politique traditionnelle de ce grand pays ami et que les bonnes relations entre nos deux pays seront maintenues. Le Gouvernement luxembourgeois est déterminé à travailler dans ce sens.

Le 23 septembre 1974, Monsieur *Gaston Thorn*, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires

étrangères, a rencontré durant plusieurs heures M. Helmut Schmidt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne. Le lendemain, Monsieur Thorn fut reçu par Monsieur Jacques Chirac, Premier Ministre français et ensuite par Monsieur Giscard d'Estaing, Président de la République française. Nous reproduisons ci-après le texte d'un éditorial du quotidien français « Le Monde », publié le 26 septembre et qui fut consacré à ces deux visites de Monsieur Gaston Thorn :

Le Luxembourg médiateur de l'Europe

« Je ne suis pas dans le secret des dieux, et les dieux trônent à Paris et à Bonn », répondait récemment le chef du gouvernement luxembourgeois, M. Gaston Thorn, à une question trop précise sur l'avenir de l'Europe. Reçu mardi dernier par M. Giscard d'Estaing, le jeune et dynamique « ministre d'Etat » du grand duché ne s'est pas départi de la prudente modestie que son pays a érigée en politique : le plus petit membre de la Communauté européenne est aussi celui qui se veut le plus discret. Il a trouvé sa vocation, comme aime à dire le patriarche de l'Europe qu'est son ancien chef de gouvernement, M. Joseph Bech, dans « l'art et l'honneur d'obtenir que les Grands retiennent une de nos suggestions murmurées en coulisse ».

Cette réserve n'empêche pas le grand duché de s'en tenir fermement aux principes. Sur le plan de la construction européenne, il a toujours eu une position « supranationale » et souhaite une Europe aussi intégrée que possible. Mais, à la différence des Pays-Bas — dont depuis Louis XIV les démêlés avec la France tournent vite à l'algarade — et même de la Belgique, le Luxembourg a toujours évité de s'opposer à Paris. A chaque grande crise, loin de se formaliser des intransigeances gaullistes, il a joué les médiateurs. Il a même supporté patiemment quelques rebuffades : en 1970, le rejet expéditif par la France du plan dont avait été chargé le premier ministre luxembourgeois sur l'union économique et monétaire n'a pas réussi à altérer vraiment les « excellentes relations » bilatérales que met en avant aujourd'hui M. Thorn. C'est dans un climat beaucoup plus favorable qu'il évoque le renforcement de l'Europe politique, cherche à atténuer les effets du veto ou à renforcer le contrôle parlementaire dans la Communauté.

Sur le problème majeur de l'inflation, M. Thorn, exposant récemment les thèses françaises et allemandes, se refusait à chercher un « compromis géométrique », mais mettait ses espoirs dans « une position tant soit peu commune à un niveau moyen ». Il est écouté avec intérêt, car, dans un pays de trois cent cinquante mille habitants étroitement dépendant de la conjoncture européenne, il mène une lutte à certains égards exemplaire. Pour que le Luxembourg demeure l'îlot de prospérité sereine qu'il a longtemps été, en dépit d'un taux d'inflation qui sera de 15% si l'évolution des derniers mois se poursuit, M. Thorn est parvenu à réduire de 7% déjà la consommation de produits pétroliers. Il peut aussi se targuer d'un net ralentissement de la hausse des prix et est en voie d'assurer à son pays un approvisionnement garanti en gaz naturel et en électricité.

Sans doute la hausse spectaculaire du prix de l'acier fait-elle au grand-duché la partie belle. Sans prétendre donner à M. Giscard d'Estaing une leçon d'économie, le chef du gouvernement luxembourgeois ne pouvait d'ailleurs que trouver aisément un langage commun avec son hôte. Premier dirigeant libéral, depuis un demi-siècle, à gouverner son pays à la tête d'une coalition avec les socialistes, il s'est, lui aussi, appliqué à « décontracter » le style de la vie politique, accordant — avant la France — le droit de vote à dix-huit ans et plaidant pour des rencontres européennes sans protocole ni formalisme.

De ce lecteur passionné de l'histoire de la Bourgogne et des grands-ducs d'Occident, ancien étudiant à Montpellier, Paris peut en tout cas attendre des sympathies qui faciliteront de nouvelles médiations au moment où l'Allemagne semble tentée par une certaine raideur dogmatique et où l'Europe, au bord de la faillite, a grand besoin d'imagination. Du fait de sa stabilité intérieure et de ses excellentes relations avec tous ses partenaires, le Luxembourg peut jouer à cet égard un rôle précieux.

Le 18 septembre 1974 s'est tenue à La Haye une réunion des Premiers Ministres et Ministres des Affaires étrangères de Belgique, des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg, à laquelle a assisté du côté luxembourgeois Monsieur *Gaston Thorn*, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères. Cette réunion s'est inscrite parmi les visites de courtoisie que se rendent les dirigeants des trois pays lorsqu'un gouvernement est formé dans l'un d'eux ce qui est le cas pour la Belgique et le Luxembourg.

Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg et Monsieur Jacques Deschamps, Ambassadeur du Royaume de Belgique ont procédé le 18 juillet 1974 à l'échange des instruments de ratification de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant diverses modalités de l'assurance pension des travailleurs frontaliers, signée à Bruxelles, le 10 juillet 1973.

Dans l'esprit qui avait inspiré leur communiqué du 10 juin à Bonn, les gouvernements des pays membres de la Communauté européenne se sont concertés sur la question de la reconnaissance de la Guinée-Bissau.

Enregistrant avec satisfaction les décisions prises par le gouvernement de Lisbonne en accord avec le PAIGC, ils ont abouti à une même conclusion positive.

En conséquence, le Grand-Duché de Luxembourg reconnaît à partir du 12 août 1974 la Guinée-Bissau en tant qu'Etat indépendant et souverain. Le gouvernement luxembourgeois forme les vœux les plus chaleureux pour la prospérité et le bonheur du nouvel Etat.

Voici le texte de la déclaration à laquelle il est fait allusion dans le communiqué officiel ci-dessus :

Dans le cadre de leurs discussions sur des sujets d'actualité politique, les Ministres des Affaires

Etrangères des Etats-membres de la Communauté Européenne ont eu un échange de vues sur les événements survenus depuis le changement de gouvernement au Portugal.

Ils ont suivi avec sympathie ces événements auxquels ils reconnaissent une grande importance pour l'Europe et l'Afrique. Ils se félicitent de l'évolution politique en cours qui ouvre la voie à un développement démocratique au Portugal, ainsi que de la politique qui tend à mettre fin aux longs conflits armés en Afrique.

Ils sont confiants dans l'issue des négociations entre les partis intéressés visant à l'exercice de l'autodétermination avec toutes ses conséquences et sont disposés à soutenir cette action.

Conscients de l'importance du renforcement des liens entre les Neuf et le Portugal, ils expriment l'espoir que l'évolution politique en cours favorisera le progrès économique et social du Portugal et lui permettra de développer ses rapports avec la Communauté Européenne.

Le 21 septembre 1974, Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid a inauguré à Rwamagana (République du Rwanda) une école d'infirmières ainsi qu'une annexe à l'hôpital local, réalisées par étapes depuis 1966 par le Grand-Duché de Luxembourg au titre des obligations qu'ont les pays industrialisés vis-à-vis des régions en voie de développement.

A cette occasion, le Président de la République du Rwanda, Son Excellence Monsieur Habyarimana Juvénal, accompagné des plus hautes autorités de son pays, a remercié le peuple luxembourgeois pour cette réalisation éminemment nécessaire dans le cadre de la mise en place d'une infrastructure sanitaire désormais en plein développement.

En portant à la connaissance du public l'accomplissement réussi de cette initiative, le Gouvernement tient à souligner que le fonctionnement de l'école et de l'hôpital en question est assuré dans d'excellentes conditions par le concours de personnel rwandais et européen qualifié à cet effet, sous la responsabilité des autorités rwandaises.

A la suite de la mise à la retraite pour atteinte de la limite d'âge, en automne prochain, du doyen du Corps diplomatique luxembourgeois, M. Pierre Majerus, Ambassadeur du Luxembourg à Rome, un mouvement diplomatique aura lieu. M. Jean Wagner, Ambassadeur du Luxembourg à Washington, succédera à M. Majerus à la tête de l'Ambassade du Luxembourg à Rome. M. Adrien Meisch, Ambassadeur du Luxembourg à Moscou, assumera la direction de l'Ambassade du Luxembourg à Washington. M. Georges Heisbourg, ancien Ambassadeur du Luxembourg à La Haye, Washington et Paris, actuellement secrétaire général de l'UEO à Londres, quittera prochainement ces fonctions pour devenir Ambassadeur du Luxembourg à Moscou. Il sera accrédité en même temps comme Ambassadeur du Luxembourg à Helsinki et à Varsovie.

Visite à Luxembourg

Le 3 septembre 1974, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères a reçu la visite de Monsieur Cahit Karakas, Président de la commission des Affaires étrangères du parlement turc et Monsieur Oezer Oelçmen, député du parti démocratique et membre de la commission de la CE pour les questions turques. Les deux hommes politiques furent présentés au Président du Gouvernement par Monsieur Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur.

Communautés Européennes

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu sa 306^e session le 2 octobre 1974 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, avec la participation conjointe des Ministres des Affaires étrangères et des Ministres de l'Agriculture. Du côté luxembourgeois y ont participé MM. Jean Hamilius, Ministre de l'Agriculture et Albert Berchem, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture. Le Conseil a traité des points suivants : prise en compte de l'augmentation actuelle des prix dans les décisions de prix à prendre pour 1975/76; mesures nationales d'aide à l'agriculture; bilan de la politique agricole.

La 307^e session du Conseil des Communautés Européennes eut lieu le 3 octobre 1974 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de M. Pierre Abelin, Ministre de la Coopération de la République française et en présence du Président et de membres de la Commission des Communautés Européennes. Du côté luxembourgeois était présent M. Albert Berchem, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture. Au cours de cette session, le Conseil a poursuivi ses délibérations relatives à la participation communautaire aux opérations d'urgence en faveur des pays les plus affectés par la hausse des prix internationaux.

Une session du Parlement européen eut lieu du 24 au 26 septembre 1974 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. L'ordre du jour prévoyait notamment des débats et des avis du Parlement concernant les propositions de la Commission des CE en vue de créer un centre européen pour le développement de la formation professionnelle, les principes de la politique commune des transports et la communication de la Commission des CE au Conseil relative au développement de la politique commune des transports, les relations extérieures de la Communauté.

Banque Européenne d'Investissement

Le Conseil des Gouverneurs de la Banque Européenne d'Investissement composé des Ministres des Finances des 9 Etats membres de la Communauté, s'est réuni le 15 juillet 1974 à Bruxelles sous la présidence de M. Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Finances du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil a approuvé le rapport annuel de la BEI pour l'exercice 1973. Par rapport à l'année précédente, l'activité de prêts de la Banque a augmenté de

55%. Le montant total des prêts signés durant l'année 1973 a atteint 816 millions d'unités de compte dont 425 M u. c. ont été consacrés au développement des régions moins favorisées de la Communauté. Les prêts pour des projets d'intérêt commun européen, particulièrement dans les domaines de l'énergie nucléaire, de la prospection du pétrole et du transport de gaz naturel, ont connu un fort accroissement et se sont élevés à 267 M u. c. L'activité de la BEI pour le financement de projets en Turquie et dans les Etats africains associés s'est également notablement accrue. Les excédents du compte de profits et pertes ont atteint 25,9 M u. c. et ont été affectés aux réserves et provisions. Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'activité de la BEI pendant le premier semestre de l'année 1974, au cours duquel le montant des prêts signés ou approuvés par le Conseil d'Administration de la Banque s'est élevé à 668 M u. c., et le montant des emprunts réalisés à 470 M u. c. Il a souligné à cette occasion le rôle de la Banque dans la mobilisation des capitaux extérieurs à la Communauté et leur orientation vers le financement d'investissements prioritaires dans la Communauté et dans les pays associés.

Banques et Finances

Lors de leur dernière réunion mensuelle à Bâle, le 9 septembre 1974, les *gouverneurs des banques centrales* des principaux pays industrialisés se sont entretenus des dispositions à prendre en commun pour le renforcement de la sécurité des systèmes bancaires, particulièrement en ce qui concerne les banques ayant une activité internationale. Les décisions de principe prises à cet égard ont fait l'objet d'un communiqué de la banque des règlements internationaux en date du 10 septembre 1974, communiqué aux termes duquel le commissaire au contrôle des banques du Luxembourg s'est rallié complètement à la demande des gouverneurs. D'accord avec le ministre des finances, cette autorité participera à la conception et à la mise en œuvre d'une politique internationale concertée en ce domaine.

Dans le cadre de cette concertation et en vue de pallier aux inconvénients susceptibles de résulter de l'absence, dans le système bancaire de la place de Luxembourg, d'une institution qui jouerait le rôle de prêteur en dernier ressort, le commissaire au contrôle des banques a mené de très larges consultations avec les banques de la place et notamment avec l'association des banques et banquiers.

Un accord de principe a déjà pu être réalisé sur les points suivants :

a) Les travaux préparatoires à la création à Luxembourg d'une banque de liquidités seront poursuivis avec diligence, en étroit contact avec le ministre des finances.

b) L'obligation pour les actionnaires des banques de fournir à leurs filiales et à leurs succursales à Luxembourg toute l'aide dont celles-ci pourraient avoir besoin, a été réaffirmée sans équivoque et a été considérée comme constituant la première ligne de sécurité.

c) Les grandes banques de la place ont accepté de fournir aux autres établissements bancaires les liqui-

dités nécessaires dans les cas difficiles, s'il en survenait; cette assistance se ferait normalement par la voie de cession ou d'achat de créances. Ce système est immédiatement opérationnel.

d) Il a également été admis qu'un système multilatéral d'assistance fonctionnerait très prochainement après que les modalités techniques auront été mises au point. Ce système aurait un caractère provisoire en attendant la création d'un institut spécialisé (voir sub a) ci-dessus). Il serait basé sur l'ouverture de lignes de crédit irrévocables mises à la disposition du commissaire au contrôle des banques. L'utilisation de ces lignes serait accompagnée d'une cession de créances de la part de l'établissement bénéficiaire et gérée à titre fiduciaire pour compte de l'ensemble de la communauté bancaire, par un établissement financier de la place.

La mise en place des mécanismes décrits ci-dessus est justifiée par la préoccupation de disposer, le cas échéant, de moyens suffisants pour continuer à assurer, dans les circonstances les plus difficiles au cas où elles se présenteraient, la solidité et la sécurité du système bancaire de la place de Luxembourg. Elle s'inscrit dans la même préoccupation que celle qui inspire les actions entreprises actuellement dans le même sens par les autorités compétentes d'autres pays.

Réunions et congrès à Luxembourg

La Société internationale pour la recherche sur les maladies de civilisation et l'environnement ainsi que l'Union mondiale pour la protection de la vie (*UMPV*) ont tenu du 10 au 15 septembre 1974 leur congrès international au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Les travaux du congrès furent rehaussés par la présence de M. Antoine Wehenkel, Président de la Chambre des Députés et M. Emile Krieps, Ministre de la Santé Publique et de l'Environnement. De nombreux spécialistes ont pris la parole à la tribune du congrès, et notamment MM. Michel Mosinger, Président mondial de l'UMPV, Emile Colling, ancien Ministre de la Santé publique et Président de la section luxembourgeoise, les professeurs Günther Schwab, M. J. Keilling, Paul Rohan, Werner G. Haverbeck, Armand Mergen et le docteur Roger Noesen.

Du 6 au 8 septembre 1974 s'est déroulé à Luxembourg un colloque international pour *banquiers, comptables et juristes*. Des exposés ont traité les thèmes suivants : les sociétés holdings au Luxembourg, par M. Jean Welter; la législation des trusts dans la Communauté et les conséquences de l'inflation; Luxembourg, place financière internationale, par M. Albert Dondelinger, Commissaire au contrôle des banques.

Du 19 au 29 août 1974, le Groupe international de recherche en pédagogie de la mathématique (*GIRP*) a organisé sa 4^e rencontre internationale à Luxembourg. Rappelons que le GIRP, a. s. b. l. de droit luxembourgeois, groupe une soixantaine de chercheurs en pédagogie de la mathématique, originaires d'une trentaine de pays différents, tant européens que d'ou-

tre-mer. Un des buts essentiels du GIRP consiste à permettre l'échange de résultats récents en pédagogie de la mathématique et à provoquer leur discussion, de manière à enrichir à la fois les auteurs des contributions et les autres participants.

Les Journées de l'Université du Travail de Luxembourg (UTL) du 1^{er} au 3 juillet 1974 furent principalement consacrées aux communications des responsables de l'UTL et des rapporteurs du 3^e cycle sur l'activité de l'UTL et à ses recherches portant sur l'utilisation des nouvelles sources d'énergie. Mentionnons qu'à l'occasion des Journées de l'UTL une voiture à moteur hydrogène fut exposée au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg.

En collaboration avec le Gouvernement luxembourgeois, le bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a convoqué du 19 au 23 août 1974 au Centre européen de Kirchberg une conférence sur le suicide et les tentatives de suicide chez les jeunes. L'objet de cette réunion fut d'examiner l'épidémiologie, l'étiologie et la prévention du suicide dans les groupes d'âge les plus jeunes. Relevons encore que la séance inaugurale de ce colloque fut marquée par un discours de M. Emile Krieps, Ministre de la Santé publique.

Les représentants des *partis communistes* des pays capitalistes d'Europe se sont rencontrés à Luxembourg les 28 et 29 septembre 1974, en vue de préparer la conférence qu'ils ont décidé d'organiser du 15 au 17 novembre 1974 à Rome et dont l'ordre du jour porte sur : « La situation des femmes des pays capitalistes d'Europe, leur participation aux luttes et à la vie sociale et politique. La contribution des partis communistes au développement de l'union et de l'action commune des femmes pour leurs droits, pour le progrès, la démocratie et la paix ».

Du 17 au 25 août 1974 s'est déroulé à la Maison de l'Europe à Luxembourg le séminaire « Paul-Henri Spaak ». Les thèmes de ce séminaire furent notamment les suivants : l'Europe en 1974; l'Europe et ses besoins en énergie; l'agriculture et les crises en Europe; les syndicats et les crises en Europe; l'Europe et le tiers-monde.

Le « Séminaire Robert Schuman 1974 » pour jeunes fédéralistes européens eut lieu du 7 au 15 septembre 1974 à la Maison de l'Europe, sous la direction de M. Luss Heyart. Le séminaire débuta par un colloque des jeunesses fédéralistes européennes et se poursuivit par une prise de contact du mécanisme des institutions européennes implantées à Luxembourg.

Fin septembre 1974 les *grands invalides de guerre* belges, français et néerlandais ont rendu visite au Grand-Duché où ils furent notamment les hôtes de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au château de Colmar-Berg.

Du 9 au 11 septembre 1974 s'est tenu à Luxembourg le congrès annuel de l'Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés. Au cours de leurs

travaux, les congressistes ont traité un problème majeur : celui des travailleurs émigrants qui sont six millions dans les pays de la Communauté européenne.

Les membres de onze pays européens de l'*Amitié internationale des scouts et guides adultes* se sont rencontrés du 19 au 24 juillet 1974 à Luxembourg pour discuter de problèmes régionaux. Le congrès à Luxembourg fut marqué par une exposition philatélique.

Le 8^e congrès mondial des *sapeurs-pompiers* s'est déroulé du 25 au 29 septembre 1974 à Luxembourg. La séance académique de ce congrès fut rehaussée par la présence de S.A.R. le Grand-Duc, M. Antoine Wehenkel, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur et M. Albert Berchem, Secrétaire d'Etat, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie publique et des dirigeants des sapeurs-pompiers. Mentionnons encore qu'en marge de ce congrès, S.A.R. le Prince Charles a dévoilé le premier drapeau de la Fédération des sapeurs-pompiers.

Du 16 au 18 septembre 1974 s'est déroulé à Luxembourg le congrès mondial *Fleurop-Interflora*. A cette occasion une exposition d'art floral s'est tenue au Cercle municipal, à laquelle ont participé des spécialistes de Belgique, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Suisse.

Commémoration

Le 15 septembre 1974 la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force a organisé une cérémonie de commémoration devant le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise. Au cours de cette cérémonie, à laquelle assistèrent notamment le Maréchal de la Cour, M. Guy de Muyser, représentant la Maison souveraine, M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale et M. Emile Krieps, Ministre de la Force publique, une urne contenant de la terre prélevée au cimetière de Sonnenburg (Slonsk) en Pologne fut déposée au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise au « Kanounenhiwel ». Voici le texte du document qui fut scellé dans l'urne avec le document polonais : « Cette urne contient, comme l'attestent les autorités polonaises sur le document joint, une pelletée de terre prélevée dans le cimetière de Slonsk (Sonnenburg) où gisent quatre-vingt-neuf Luxembourgeois. Internés à la prison de Sonnenburg pour s'être révoltés contre l'armée nazie, ils furent massacrés cruellement, le 31 janvier 1945, au cours de la dramatique bataille de Pologne. La portion de cette terre, dans laquelle sont ensevelis les corps de ces victimes luxembourgeoises du nazisme, a été pieusement ramenée à Luxembourg et déposée dans le monument national de la Solidarité luxembourgeoise le 15 septembre 1974. Elle retient parmi d'autres exemples et gages le témoignage du dévouement héroïque et de la fidélité des Luxembourgeois à la patrie, à la liberté et à la civilisation. Luxembourg, le 15 septembre 1974. Fédération des victimes du nazisme enrôlées de force. »

Chambre des Députés

Le 11 juillet 1974 et suite à la discussion sur la déclaration gouvernementale de M. Thorn, Président du Gouvernement, Monsieur Antoine Wehenkel, Président de la Chambre des Députés, a mis aux voix le *vote de confiance* au nouveau Gouvernement. La confiance a été votée par 30 voix contre 23 et 4 abstentions (communistes). Relevons que M. Arthur Useldinger (PC) était absent et que M. Roger Krier (POSL) n'avait pas encore prêté serment.

Culture

M^{lle} Rosemarie Kieffer vient de publier un nouveau recueil de contes et de nouvelles intitulé « La Nuit d'avril sereine », publié par les éditions Naaman au Canada. Pour se procurer cet ouvrage, il suffit de s'adresser à la Fédération luxembourgeoise des femmes universitaires, 10, rue de l'Abbé-Lemire à Luxembourg, qui s'occupe de la diffusion dans le Grand-Duché.

Divers

La moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé au 1^{er} septembre 1974 la cote d'échéance de 216,91 points. Partant, les taux actuels du *salairé social minimum* sont à adapter avec effet à cette même date à la cote d'application de 220,14 points.

1. Taux pour travailleurs adultes (à partir de l'âge de 18 ans accomplis). Le taux mensuel du salaire social minimum des travailleurs adultes est de 10 633,— fr. (4830,— fr. à la cote 100). En conséquence et en application des dispositions légales le taux horaire du salaire social minimum des employés privés dont la durée légale du travail est de 40 heures par semaine, est de 61,40 fr. Le taux horaire des ouvriers dont la durée légale du travail est de 44 heures par semaine, est de 55,90 fr. Pour les ouvriers dont la durée normale du travail est inférieure à 44 heures, le taux horaire est fixé comme suit :

durée hebdomadaire normale du travail	taux horaire
43 heures	57,10 fr.
42 heures	58,40 fr.
41 heures	60,— fr.

2. Taux pour travailleurs adolescents (âgés de moins de 18 ans accomplis). Le salaire social minimum des travailleurs adolescents est fixé comme suit :

Age	Taux *	
	horaire	mensuel
17 ans accomplis	49,20 fr.	8506,— fr.
16 ans accomplis	43,20 fr.	7443,— fr.
15 ans accomplis	36,90 fr.	6380,— fr.

Remarques : 1. Pour les travailleurs justifiant d'une qualification professionnelle conforme aux dispositions de l'article 4 de la loi du 12 mars 1973, les taux précités du salaire social minimum sont à majorer de 20%. — 2. Pour les heures de travail prestées au-delà de la durée normale du travail résultant de la loi ou convenue entre parties, les taux horaires du salaire social minimum sont à majorer de 25% pour les ouvriers adultes, de 50% pour les employés privés adultes et de 100% pour les travailleurs adolescents.

Le 22 juillet 1974 fut ouverte à Luxembourg par Maître Ernest Arendt, Président du Conseil universitaire de l'*Université internationale de sciences comparées* la 17^e session de la Faculté internationale de droit comparé et du Centre international d'études et de recherches européennes. Le thème de cette session porte sur le Parlement et les pouvoirs parlementaires. Les deux personnalités chargées de la direction des travaux que 65 participants, diplômés en études juridiques ou sciences politiques de 15 nations différentes vont suivre, sont M. Edward McWhinney, Queen's Counsel, professeur de droit international à la Simon Fraser University de Vancouver et M. Pierre Pescatore, juge à la Cour de Justice des Communautés européennes, professeur à l'université de Liège.

Au *Festival international de la jeunesse*, organisé par l'agence de coopération culturelle et technique à Québec du 13 au 24 août 1974, le Grand-Duché a participé avec une délégation composée du groupe théâtral TOL, de deux jeunes cinéastes, de 13 athlètes sélectionnés par la Fédération luxembourgeoise d'Athlétisme et une équipe féminine de volley-ball.

* Ces taux correspondent à la durée légale normale du travail de 40 heures applicable aux adolescents.

Nouvelles de la Cour

Mois de juillet

Le 1^{er} juillet 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Gustave Ondziel-Onna, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire du Congo.

* *

Le 4 juillet 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu au Palais le Président et les Membres du

Bureau de la Chambre des Députés, à savoir : Monsieur Antoine Wehenkel, Président, Messieurs Eugène Schaus, Jean Winkin et René Hengel, Vice-Présidents, Messieurs Jean Spautz, Roger Schleimer, Camille Hellinckx, Arthur Useldinger et Roger Krier, Secrétaires, ainsi que Messieurs Guillaume Wagener, Greffier, et Pierre Dillenbourg, Greffier adjoint.

Mois de septembre

Le 10 septembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Lucien Lamoureux qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada.

* *

Le 11 septembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence le Comte d'Aillières, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Monaco.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Clément Sevot-Massissia, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Centrafricaine.

* *

Le 20 septembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Theodore Hewitson, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Afrique du Sud.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Mohammad Ali Massoud Ansari, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Empire de l'Iran.

* *

Le 24 septembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Moshé Alon, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat d'Israël.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Manuel Dobles Sanchez, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Costa-Rica.

* *

Le 25 septembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur H. M. van Walt van Praag, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

Conseil de Gouvernement

Réunions du mois de juillet

Au cours du mois de juillet, le Conseil de Gouvernement a tenu trois réunions de travail sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat.

Au cours de la réunion du 12 juillet, le Conseil a entendu un rapport de M. le Ministre des Finances sur l'état de préparation du budget pour 1975 et sur la situation budgétaire telle qu'elle se présente après les discussions interdépartementales. Le Conseil poursuivra ses travaux relatifs au budget 1975 au cours de la semaine à venir.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant l'achat d'une partie ou de la totalité du nombre des mois composant le stage d'assurance des femmes travaillant dans l'entreprise de leur mari et assurés personnellement et volontairement (Caisses de pension des artisans ainsi que des commerçants et industriels).

Il a désigné le Ministre de la Justice comme membre du Gouvernement responsable pour les problèmes relatifs au terrorisme, c'est aussi de lui que relèvera le Comité Permanent de Sécurité.

Il a approuvé un projet de loi rendant applicables à la Caisse de Maladie agricole certaines dispositions du Code des Assurances Sociales et particulièrement la prise en charge par l'Etat des « gros risques ».

Le Conseil a approuvé la cession de deux terrains situés au plateau du Kirchberg par le Fonds du Kirchberg à la Caisse de Pension des Commerçants et Industriels ainsi qu'à la Chambre de Commerce.

Il a marqué son accord avec un projet de règlement grand-ducal relatif à la bière, en application d'une décision du Comité des Ministres du Benelux.

Finalement, le Conseil a approuvé la déclaration d'obligation générale d'un avenant à la Convention collective de travail conclue entre les sociétés pétrolières et la commission syndicale des contrats.

Au cours de la réunion du 19 juillet, le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du 22 mai 1974 qui a rendu applicable à la caisse de maladie des professions indépendantes certaines dispositions fondamentales de la récente réforme du régime de l'assurance maladie des salariés. Le règlement fixera notamment l'entrée en vigueur de la loi du 22 mai 1974 et plus spécialement des dispositions concernant la fixation des cotisations.

Il a approuvé un autre projet concernant l'exécution et l'application des lois du 2 et 14 mai 1974 (réforme du régime d'assurance-maladie et harmonisation des législations des régimes de pension contributifs). L'entrée en vigueur de certaines dispositions de ces lois est fixée au 1. 8. 1974.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les directives à donner en vue de l'application des dispositions de la loi du 24 mai 1974, dispositions concernant la définition du traitement servant de base à la fixation du supplément de pension des bénéficiaires de la loi citée.

Il a approuvé deux projets de règlements grand-ducaux concernant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel paramédi-

cal de l'Etat ainsi que du personnel des différentes carrières autres que paramédicales de l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat.

Le Conseil a examiné certains problèmes se rapportant aux engagements nouveaux de personnel par l'Etat.

Au cours de la réunion du 26 juillet, le Conseil s'est penché sur les difficultés actuelles dans le secteur agricole. Conscient des inquiétudes dans le monde paysan, basées sur l'augmentation des prix de revient à la production et la baisse sensible des prix à la vente, il a décidé de faire examiner toutes les mesures qui pourraient être prises dès que possible aux fins de rencontrer les préoccupations justifiées des agriculteurs.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal appliquant les recommandations BENELUX et les normes de la FAO/OMS en matière d'emballage et d'étiquetage des denrées alimentaires. Les dispositions du projet sont destinées à informer et à protéger les consommateurs et portent, entre autres, sur les renseignements que doit fournir l'emballage des produits — conditionnement, date de fabrication ou de péremption, poids — et sur les dénominations des produits.

Il a approuvé un autre projet de règlement ayant pour but d'interdire, en particulier dans l'agriculture,

l'emploi d'un certain nombre de produits toxiques et d'insecticides dangereux pour l'environnement.

Il a examiné et adopté un projet de règlement grand-ducal fixant les modalités des élections pour la désignation des représentants du personnel dans les comités mixtes d'entreprise et dans les conseils d'administration. Ces désignations se feront pour la première fois pendant la période allant du 15 septembre au 30 octobre 1974.

Le Conseil a donné son accord à deux projets de règlements grand-ducaux concernant les conditions d'études et réglant les examens de certaines professions paramédicales (assistant technique médical et infirmier psychiatrique). Ces projets sont destinés à favoriser le recrutement dans les deux branches en élargissant l'éventail des possibilités de formation sans pourtant abaisser le niveau qualitatif de la formation.

Il a approuvé un projet de loi portant redressement des limites territoriales entre les communes de Harlange et de Winseler, redressement devenu nécessaire par suite d'un remembrement des biens ruraux dans ces deux communes et des modifications du réseau des chemins d'exploitation ruraux.

Finalement, le Conseil s'est déclaré d'accord avec la déclaration d'obligation générale d'un avenant à la convention collective convenue dans le secteur de la construction et des travaux publics.

Réunions du mois d'août

Au cours du mois d'août, le Conseil de Gouvernement a tenu trois réunions de travail, placées sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et de Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement (réunion du 8 août).

Au cours de la réunion du 1^{er} août, le Conseil a eu un échange de vues approfondi sur une série de mesures proposées par le Ministre et le Secrétaire d'Etat responsables de l'Agriculture en faveur des exploitants agricoles. Ces mesures, devenues nécessaires tant à la suite de l'augmentation sensible des coûts à la production qu'en raison de la dégradation des cours du marché de la viande, s'inspirent des aides qui viennent d'être adoptées par les Gouvernements de nos pays voisins, en particulier la Belgique, et sont destinées à compléter les dispositions déjà arrêtées par le Conseil en application des décisions communautaires.

Un groupe interministériel a été chargé d'examiner les différentes possibilités proposées et de préparer, en étroite consultation avec les représentants de l'organisation professionnelle, les textes d'application à soumettre pour approbation à une prochaine réunion extraordinaire du Conseil de Gouvernement.

Le Conseil a approuvé un projet d'arrêté grand-ducal énumérant les sociétés anonymes bénéficiant d'une participation financière d'au moins 25% ou d'une concession de l'Etat et dans lesquelles les sala-

riés seront représentés au niveau du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les autres sociétés concessionnaires ou bénéficiant d'une participation financière d'au moins 25%, le projet ne leur est pas applicable soit parce que leur effectif est très réduit (Société du port fluvial de Mertert et SOTEG), soit parce que ces sociétés sont régies par un régime spécial (SEBES) ou par un statut international (CFL et SEO).

Il a également donné son approbation à un projet d'arrêté grand-ducal réorganisant les heures d'ouverture et de fermeture des stations de vente de carburant. La nouvelle réglementation tient compte à la fois des intérêts légitimes des exploitants et des besoins des consommateurs.

Afin d'exécuter rapidement la loi instituant des mesures de reconversion économique et sociale en faveur des classes moyennes, le Conseil a adopté un projet de règlement grand-ducal organisant la commission chargée d'instruire les demandes en obtention des aides prévues par la loi.

Finalement le Conseil s'est déclaré d'accord avec la déclaration d'obligation générale d'avenants concernant les conventions collectives conclues pour les métiers de ferblantier, d'installateur sanitaire, d'installateur de chauffage, de plafonneur, de façadier et de couvreur.

Au cours de la réunion du 8 août, le Gouvernement a continué la discussion des problèmes relatifs

à l'agriculture et notamment à l'augmentation des coûts de production et à la baisse exceptionnelle des prix des viandes bovine et porcine, ayant eu pour résultat une régression du revenu agricole.

Le Gouvernement a constaté qu'il s'agit en l'occurrence d'un phénomène dépassant le cadre national. Des mesures ont été prises au niveau des communautés européennes, mesures qui viennent d'être complétées sur un plan national par les gouvernements belge et français.

Compte tenu de ces mesures et en considération de la situation particulière de l'agriculture luxembourgeoise, le Gouvernement a pris les décisions suivantes :

1. La prime de rétention décidée par le Conseil des Ministres des communautés européennes sera rendue applicable à partir du 1^{er} septembre 1974, et non pas comme initialement prévu à partir du 1^{er} novembre 1974. Cette prime est de 1500 francs par unité de qualité pour abattages pour le mois de septembre et de 2000 francs pour le mois d'octobre. Le coût de cette mesure est estimé à 8 millions de francs.

2. Le Gouvernement déposera un projet de loi prévoyant une aide unique aux exploitants agricoles d'un montant maximum de 27 500 francs à payer en fonction des unités de gros bétail et de porc détenues. Le

coût total de cette mesure est estimé à 100 millions de francs.

Le Gouvernement fera toutes les diligences afin que cette mesure devienne effective le plus tôt possible et au plus tard au mois de novembre 1974.

Au cours de la réunion du 30 août, le Conseil a entendu une communication du Ministre des Finances sur le projet de budget de l'Etat pour 1975 qui sera déposé à la Chambre des Députés le 9 septembre 1974.

Il a approuvé le texte du projet de loi portant allocation d'une indemnité exceptionnelle aux exploitants agricoles détenteurs de bovins et de porcins.

Il a donné son accord de principe sur a) un avant-projet de loi ayant pour objet la modification de la composition des pensions de veuve ou de veuf prévues par les législations des différents régimes de pension contributifs; b) un projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 8, alinéas 7 et 8 du Code des Assurances Sociales. Ce projet entend déterminer la rémunération brute de référence à porter en compte pour le calcul de l'indemnité pécuniaire de maladie.

Le Conseil a en outre discuté de la présentation des listes des candidats pour les élections des délégations des caisses de maladie des salariés.

Réunions du mois de septembre

Au cours du mois de septembre, le Conseil de Gouvernement a tenu quatre réunions de travail sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 6 septembre, le Conseil a eu un échange de vues sur l'exécution du programme gouvernemental et a discuté notamment des modalités d'application de certaines mesures fiscales et sociales dont l'enveloppe financière est prévue au budget de l'exercice 1975 soit sous forme de déchets fiscaux soit sous forme d'augmentation de dépenses. Une des mesures les plus importantes passées sous revue concerne le remboursement différencié de la TVA lors de l'acquisition ou de construction d'un premier logement.

Le Gouvernement a discuté également du relèvement, éventuellement par voie d'amendement au projet de budget 1975, du revenu minimum imposable prévu dans la déclaration gouvernementale du 4 juillet.

En exécution de deux recommandations BENE-LUX il a approuvé en outre un projet de règlement grand-ducal devant garantir la qualité des sérums et vaccins à usage vétérinaire.

Au cours de la réunion du 13 septembre, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la politique à suivre en matière d'aménagement du territoire et a élaboré des directives précises s'adressant aux services publics et devant permettre d'élaborer les programmes sectoriels dans les meilleurs délais. Ces travaux pré-

paratoires constitueront la base du futur programme directeur de l'aménagement du territoire.

Il a examiné plusieurs questions auxquelles donne lieu l'application de la loi du 26 mars 1974 sur les suppléments de pension alloués aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant (invalidité ou décès précoces).

Il a approuvé deux projets de règlements grand-ducaux concernant la réglementation de la police du port de Mertert ainsi que les opérations de jaugeage en vue de l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure.

Le Conseil a décidé d'étendre la participation financière de l'Etat à certains travaux connexes à l'agrandissement de l'hospice civil de Remich.

Il a approuvé trois règlements grand-ducaux concernant la présentation des listes des candidats pour les élections des délégations des caisses de maladie des salariés.

Il a eu en outre un échange de vues sur l'application de la convention de l'OIT concernant la protection des travailleurs occupés au chargement ou au déchargement des bateaux contre les accidents.

Au cours de la réunion du 20 septembre, le Conseil a examiné le projet de calendrier élaboré par le Bureau de la Chambre des Députés concernant les travaux parlementaires jusqu'au 31 décembre 1974.

Le Conseil a entendu des communications de MM. les Ministres des Affaires Etrangères, des Finances et de l'Agriculture sur les réunions qui se sont déroulées en début de semaine dans le cadre de la CEE.

Pour ce qui est plus particulièrement des problèmes agricoles, il a examiné l'accord auquel est parvenu le Conseil des Ministres de l'Agriculture, notamment du point de vue de son incidence sur le plan interne luxembourgeois, et il a discuté la procédure à employer pour la mise en application de la prime unique et spéciale destinée à compenser partiellement les pertes de revenus dans le secteur de la viande.

Il a entendu un rapport du Ministre de l'Energie sur l'évolution du marché et des prix pétroliers, et il a eu un échange de vues sur les moyens à mettre en œuvre en vue de garantir la sécurité de l'approvisionnement.

A l'occasion de la discussion du problème de la restauration du château de Bourglinster, le Conseil s'est penché sur la question de l'aménagement et de l'affectation de plusieurs châteaux devenus propriété de l'Etat. Afin de suivre une politique coordonnée en la matière, il a institué un comité interministériel chargé d'étudier les différentes possibilités et de faire des propositions concernant l'affectation et l'aménagement de ces châteaux en vue d'arriver à un financement plus sélectif des travaux à entreprendre.

Il a également institué un groupe de travail chargé d'examiner dans leur ensemble les problèmes des handicapés et a approuvé la déclaration d'obligation générale d'un second avenant à la convention collective conclue pour le métier de chauffeur d'autobus privé.

Une commission a été désignée pour faire des propositions au sujet de l'implantation ordonnée des porcheries en dehors des localités et des autorisations administratives y relatives.

Le Conseil s'est déclaré d'accord avec la ratification par le Luxembourg de l'Arrangement de Strasbourg du 24 mars 1971 concernant la classification internationale des brevets.

Finalement il a approuvé la délibération du Conseil d'Administration des CFL proposant la nomination de M. Justin Kohl au poste de directeur général des CFL.

Au cours de la réunion du 27 septembre, après avoir entendu un rapport de M. le Ministre des Tra-

voux Publics sur la construction de l'autoroute Bettembourg-frontière française, le Conseil a eu un premier échange de vues sur ce problème et il a décidé de tirer la conclusion de ces débats au cours d'une prochaine séance.

Il a institué un comité interministériel chargé d'examiner l'ensemble des projets de construction de routes, projets tant en voie d'exécution qu'en voie de préparation, afin de dégager une orientation concernant les priorités à fixer.

Le Conseil a pris acte de l'intention de la Ville de Luxembourg de construire un parking public aux abords du bd. Roosevelt entre le bâtiment « Terres Rouges » et le bastion Beck. Avant de se prononcer sur la participation financière éventuelle de l'Etat dans ce projet, le Conseil a demandé à la Ville de lui faire parvenir une étude sur les problèmes de circulation se posant au dit boulevard en relation notamment avec la construction éventuelle du tunnel entre le Viaduc et la Côte d'Eich. En outre il a chargé M. le Ministre des Affaires Culturelles de demander l'avis de la Commission des Sites et Monuments.

Il a examiné les projets figurant sur la liste d'attente des divers Fonds d'Investissements et a arrêté le rang de priorité à accorder à ces projets.

Le Conseil a entendu un rapport de M. le Ministre de la Fonction publique sur l'état des pourparlers avec les organisations professionnelles du secteur public et a arrêté sa position pour la poursuite de l'examen des revendications présentées.

Finalement, le Conseil a approuvé un projet de loi portant réforme du divorce pour cause déterminée et dépénalisant l'adultère. Ce projet a pour objet de remplacer dans notre droit civil la notion du « divorce-péine » par celle du « divorce conçu comme constat judiciaire de l'échec d'une union irrémédiablement compromise ». Le divorce pourra être demandé en cas de suspension de la vie commune de façon continue et effective pendant trois ans. La pension alimentaire perdra son caractère indemnitaire et ne sera plus allouée que dans la mesure où la partie économiquement faible se trouve dans une situation telle qu'elle ne peut pas pourvoir à ses propres besoins.

Mémorial

Mois de juillet

Ministère d'Etat

Une ordonnance grand-ducale du 4 juillet 1974 modifie l'ordonnance grand-ducale du 31 janvier 1970 concernant les délégations de signature par le Gouvernement, telle qu'elle a été modifiée. (page 1245)

Un arrêté grand-ducal du 9 juillet 1974 modifie l'arrêté grand-ducal du 14 janvier 1974 relatif aux conseillers qui sont adjoints au Gouvernement. (page 1271)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 6 mai 1974 porte approbation de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) en date, à Genève du 1^{er} juillet 1970 (page 1222)

Un arrêté grand-ducal du 28 juillet 1974 porte publication des modifications apportées au règlement de police pour la navigation de la Moselle publié par arrêté grand-ducal du 18 juin 1971. (page 1246)

Un arrêté grand-ducal du 28 juin 1974 porte publication des modifications apportées au tarif des péages ainsi qu'aux annexes 1, 2a, 2b et 2c du tarif des péages, publiés par arrêté grand-ducal du 23 mai 1964. (page 1247)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement ministériel du 1^{er} juillet 1974 porte adaptation des prix unitaires moyens applicables pour l'octroi d'aides, au titre de la loi d'orientation agricole, à des opérations se rapportant à des constructions rurales, des équipements connexes et des travaux d'amélioration foncière. (page 1270)

Un règlement ministériel du 18 juillet 1974 fixe la date limite d'arrachage ou de destruction des fanes de pommes de terre des cultures destinées à la production de plants pour l'année 1974. (page 1320)

Un règlement ministériel du 18 juillet 1974 fixe les variétés et classes de plants de pommes de terre qui font l'objet, après destruction des fanes, d'un prélèvement d'échantillons, en vue d'un test complémentaire de contrôle au laboratoire. (page 1320)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 28 juin 1974 porte ratification du règlement ministériel du 30 mai 1974 pris en exécution de la loi du 20 décembre 1973 relative à l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 1218)

Un règlement grand-ducal du 25 juillet 1974 porte mise en vigueur de la loi du 22 mai 1974 modifiant la loi modifiée du 29 juillet 1957 concernant l'assurance maladie des professions indépendantes. (page 1322)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 31 mai 1974 porte réglementation des études et de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire. (page 1214)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 28 juin 1974 modifie le règlement grand-ducal du 7 mars 1969 portant exécution de l'article 111, alinéa 8, numéros 1 et 2 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1242)

Un règlement grand-ducal du 28 juin 1974 modifie le règlement grand-ducal du 3 décembre 1969 portant exécution de l'article 170, alinéa 4 de la loi du

4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1243)

Un règlement grand-ducal du 5 juillet 1974 porte désignation d'un emploi à attributions particulières de l'administration des douanes. (page 1275)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 12 juillet 1974 fixe le programme détaillé de l'examen-concours pour l'admission au stage d'expéditionnaire technique de l'administration des eaux et forêts prévu par le règlement grand-ducal du 22 mai 1974 déterminant les conditions de nomination du personnel des carrières inférieures de l'administration des eaux et forêts. (page 1276)

Un règlement ministériel du 15 juillet 1974 concerne l'ouverture de la chasse. (page 1277)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement grand-ducal du 14 juin 1974 porte fixation des honoraires revenant aux médecins chargés de pratiquer les vaccinations et revaccinations antivarioliques. (page 1270)

Un règlement ministériel du 17 juillet 1974 fixe le tarif des médicaments. (page 1282)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 4 juillet 1974 porte exécution du règlement CEE N° 516/72 du Conseil du 28 février 1972 relatif à l'établissement de règles communes pour les services de navette effectués par autocars et par autobus entre les Etats membres, ainsi que du règlement CEE N° 517/72 du Conseil du 28 février 1972 relatif à l'établissement de règles communes pour les services réguliers et les services réguliers spécialisés effectués par autocars et par autobus entre les Etats membres. (page 1274)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 10 juillet 1974 concerne l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. (page 1275)

Un règlement grand-ducal du 25 juillet 1974 porte mise en vigueur a) de la loi du 2 mai 1974 portant modification du livre 1^{er} du code des assurances sociales et de la loi modifiée du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés; b) de différentes dispositions de la loi du 14 mai 1974 ayant pour objet la modification et l'harmonisation de différentes législations des régimes de pension contributifs. (page 1321)

Mois d'août

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 11 août 1974 modifie et complète le règlement grand-ducal du 27 juillet 1971 concernant les mesures à prendre en vue de prévenir l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles. (page 1392)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 30 juillet 1974 fixe les prix maxima pour les courses en taxi. (page 1333)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 26 juillet 1974 porte organisation des examens d'admission à l'Ecole de Commerce et de Gestion. (page 1400)

Ministère des Finances

La loi du 4 août 1974 porte modification de l'article 19.0.33.00 du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974. (page 1338)

La loi du 4 août 1974 a pour objet de proroger la mesure prévue à l'article 3 de la loi du 20 juillet 1973 modifiant et complétant la loi du 5 août 1969, concernant la taxe sur la valeur ajoutée. (page 1339)

Un règlement ministériel du 17 mai 1974 concerne le régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 1360)

Un règlement ministériel du 8 juillet 1974 modifie le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs. (page 1390)

Un règlement ministériel du 12 août 1974 modifie le tableau des bandelettes pour tabacs. (page 1395)

Un règlement grand-ducal du 16 août 1974 porte exécution de l'article 36 sous 2^a) de la loi du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat, tel que cet article a été modifié par la loi du 4 avril 1974 concernant le régime des marchés publics de travaux et de fournitures. (page 1401)

Un règlement grand-ducal du 16 août 1974 porte exécution de l'article 38 sous b) de la loi du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat, tel que cet article a été modifié par la loi du 4 avril 1974 concernant le régime des marchés publics de travaux et de fournitures. (page 1402)

Ministère de la Fonction Publique

Un règlement grand-ducal du 4 août 1974 concerne l'organisation des examens-concours pour l'admission au stage dans les carrières de l'expéditionnaire administratif et de rédacteur des administrations de l'Etat et des établissements publics. (page 1354)

Mois de septembre

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement ministériel du 28 août 1974 fixe pour l'année 1974 la date d'instruction d'asperger les vignobles. (page 1427)

Un règlement grand-ducal du 14 septembre 1974 concerne certaines opérations particulières d'intervention pour le froment tendre. (page 1514)

Un règlement grand-ducal du 14 septembre 1974 concerne l'application au Grand-Duché de Luxembourg du régime de prime pour une mise sur le marché ordonnée de certains gros bovins de boucherie. (page 1515)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 30 juillet 1974 fixe les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations, pensions et rentes. (page 1336)

Un règlement grand-ducal du 30 juillet 1974 pris pour l'application des articles 350-1 et 350-2 du Code civil. (page 1391)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement ministériel du 4 juillet 1974 établit le classement toxicologique des produits phytopharmaceutiques. (page 1323)

Un règlement ministériel du 24 juillet 1974 porte institution d'une commission interministérielle chargée du contrôle de l'étude pour l'implantation éventuelle d'une centrale nucléaire. (page 1335)

Un règlement ministériel du 25 juillet 1974 fixe les modalités de passage de première en deuxième année des études préparant au diplôme d'Etat luxembourgeois d'infirmier. (page 1345)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement ministériel du 23 juillet 1974 a pour objet de fixer les programmes détaillés des matières des examens d'admission au stage, d'admission définitive et de promotion du personnel de la carrière de l'artisan du Service de la Navigation. (page 1344)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 30 juillet 1974 porte déclaration d'obligation générale d'un avenant à la convention collective du 1^{er} octobre 1972 conclu en date du 10 avril 1974 entre un groupe de sociétés pétrolières du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1337)

Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 30 juillet 1974 détermine les conditions au stage, de nomination et d'avancement du personnel des cadres de l'Administration des ponts et chaussées. (page 1346)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 11 août 1974 porte exécution de l'article III de la loi du 20 mars 1974 portant modification : 1. de la loi modifiée du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans ; 2. de la loi modifiée du 22 janvier 1960 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des commerçants et industriels. (page 1416)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1974 détermine le fonctionnement de la composition de la com-

mission prévue à l'article 27 de la loi du 10 mai 1974 instituant des mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat. (page 1544)

Un règlement grand-ducal du 24 septembre 1974 amende le règlement grand-ducal du 25 juillet 1974 portant mise en vigueur de la loi du 22 mai 1974 modifiant la loi modifiée du 29 juillet 1957 concernant l'assurance maladie des professions indépendantes. (page 1545)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 11 août 1974 porte création d'un collège d'enseignement moyen à Echternach. (page 1426)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 28 août 1974 concerne l'organisation des examens-concours et examens de la carrière inférieure de l'expéditionnaire-informaticien et de la carrière moyenne de l'informaticien diplômé ainsi que la fixation des matières d'examen. (page 1428)

Un règlement ministériel du 30 août 1974 fixe le maximum des droits de magasin dans les entrepôts publics. (page 1529)

Un règlement ministériel du 24 septembre 1974 fixe les rétributions pour prestations spéciales fournies par les services des douanes ou des accises. (page 1552)

Ministère de la Fonction Publique

La loi du 22 juin 1963 fixe le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été modifiée — Texte coordonné du 1^{er} juin 1974. (page 1448)

Un règlement grand-ducal du 30 août 1974 porte fixation des conditions dans lesquelles se fera la révision périodique des pensions de survie visées par l'article 18 VI de la loi modifiée du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat. (page 1513)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 3 septembre 1974 concerne la composition et le fonctionnement du service de défense sociale dans le cadre des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation. (page 1531)

Un règlement grand-ducal du 3 septembre 1974 modifie les articles 12, 26 alinéa 1^{er}, et 27 du règlement grand-ducal du 26 novembre 1964 déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion aux différentes fonctions des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation. (page 1535)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement grand-ducal du 11 août 1974 détermine les conditions d'admission, de nomination et de

promotion du personnel paramédical de l'Etat. (page 1432)

Un règlement grand-ducal du 16 août 1974 modifie le règlement grand-ducal du 29 mai 1970 portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'assistant technique médical. (page 1437)

Un règlement grand-ducal du 16 août 1974 porte réglementation des études d'infirmier psychiatrique et détermination des attributions et techniques professionnelles de l'infirmier psychiatrique. (page 1440)

Un règlement ministériel du 29 août 1974 fixe le programme de l'examen de contrôle pour la profession d'assistant technique médical de chirurgie. (page 1512)

Un règlement ministériel du 30 août 1974 fixe le programme de l'examen de contrôle pour la profession de laborantin. (page 1512)

Un règlement ministériel du 22 août 1974 modifie le règlement ministériel du 11 novembre 1961 portant exécution de l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 sur le contrôle des viandes. (page 1528)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 11 août 1974 porte déclaration d'obligation générale du deuxième avenant au contrat collectif pour le métier de plafonneur conclu le 23 avril 1974 entre la fédération des patrons-plafonneurs et façadiers d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1418)

Un règlement grand-ducal du 11 août 1974 porte déclaration d'obligation générale d'un avenant à la convention collective pour le métier de façadier conclu le 26 mars 1974 entre la fédération des patrons-plafonneurs et façadiers d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1421)

Un règlement grand-ducal du 11 août 1974 porte déclaration d'obligation générale d'un avenant à la convention collective pour les métiers de ferblantier, installateur sanitaire, installateur de chauffage et calorifugeur conclu le 2 mai 1974 entre les fédérations réunies des patrons ferblantiers, installateurs sanitaires et installateurs de chauffage d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1422)

Un règlement grand-ducal du 11 août 1974 porte déclaration d'obligation générale du deuxième avenant au contrat collectif pour le métier de couvreur conclu le 2 mai 1974 entre la fédération des maîtres-couvreurs du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1424).

Un règlement ministériel du 21 août 1974 dispense certaines catégories de coassurés des conditions de résidence et de ménage prévues en matière d'assurance maladie des salariés. (page 1427)

Un règlement grand-ducal du 18 septembre 1974 a pour objet l'élection des délégations et des comités-

directeurs des caisses de maladie régies par le code des assurances sociales. (page 1518)

Un règlement grand-ducal du 18 septembre 1974 a pour objet l'élection des délégations et des comités-directeurs des caisses de maladie régies par la loi modifiée du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés. (page 1525)

Un règlement grand-ducal du 18 septembre 1974 porte modification de l'arrêté grand-ducal du 31 décembre 1951 concernant l'assurance maladie des affiliés et titulaires de pensions de la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (page 1526)

Un règlement grand-ducal du 20 septembre 1974 porte déclaration d'obligation générale d'un avenant

à la convention collective pour l'industrie du bâtiment conclu avec effet au 1^{er} mars 1974 entre la fédération des entrepreneurs de nationalité luxembourgeoise et le groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1536)

Un règlement grand-ducal du 20 septembre 1974 porte exécution de l'article 8, alinéas 7 et 8 du code des assurances sociales. (page 1538)

Un règlement grand-ducal du 24 septembre 1974 concerne les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel dans les comités mixtes d'entreprise et les conseils d'administration. (page 1545)

Chambre des Députés

Mois de juillet

- 2 juillet : Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 3 juillet : Réunion du Bureau.
- 4 juillet : 2^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications à la Chambre. — Prestation de serment de M. Henry Cravatte. — Déclaration gouvernementale. — Ratification des propositions de la commission des affaires étrangères relatives aux délégations luxembourgeoises dans les différentes institutions internationales.
- 8 juillet : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 9 juillet : 3^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Discussion de la déclaration gouvernementale.
- 10 juillet : 4^e séance publique. — Discussion de la déclaration gouvernementale. Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

- 11 juillet : 5^e séance publique. — Communications. — Dépôt d'une proposition de loi. — Discussion sur la déclaration gouvernementale. — Projet de loi portant modification de l'article 19.0.33.00 du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1801). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de proroger la mesure prévue à l'article 3 de la loi du 20 juillet 1973 modifiant et complétant la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée (n° 1822). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt de plusieurs propositions de loi. — Discussion de la déclaration gouvernementale (suite).

12 juillet : Réunion du Bureau.

Mois de septembre

- 6 septembre : Réunion de la Commission des Domaines de l'Etat.
- 9 septembre : Réunion du Bureau. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 13 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 17 septembre : Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

- 18 septembre : Réunion du Bureau.
- 19 septembre : Réunion de la Commission Juridique.
- 20 septembre : Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 24 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de la Force Publique.
- 25 septembre : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

26 septembre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

27 septembre : Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Com-

mission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Comptes (restreinte).

30 septembre : Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.

Le Mois en Luxembourg

Mois de juillet

Congrès — Anniversaires

Le 1^{er} juillet a lieu à Luxembourg au Centre européen de Kirchberg un colloque organisé par l'Association des journalistes européens, au cours duquel M. Paul Collovald, Directeur général de l'information de la Commission à Bruxelles, présente à la presse les nouvelles structures des services d'information de la commission des Communautés européennes.

Au Cercle municipal de Luxembourg se déroule le 5 juillet une séance académique du Jeune Barreau, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, à l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation de la « Conférence du Jeune Barreau ». Après l'allocution de bienvenue du Président M^e Jean-Joseph Wolter, M^e Jean-Pierre Penning fait un exposé sur le thème : « Franz Liszt, citoyen du monde ».

En présence de Son Altesse Royale le prince héritier Henri ont lieu le 7 juillet les cérémonies commémorant le 500^e anniversaire de l'ermitage de Hachiville.

A Luxembourg débute le 18 juillet une rencontre d'anciens scouts de onze pays. A l'issue de cette rencontre et créée une « Amitié Internationale des Scouts et Guides adultes ».

Le 25 juillet se déroule à Luxembourg le congrès annuel des « Témoins de Jehovas » organisé sous le signe de la « Watch Tower Society Luxembourg » pour les pays de l'Europe centrale de langue allemande.

Conférences — Soirées littéraires

Au Centre culturel français à Luxembourg, le D^r Pierre Depinay, chirurgien d'un hôpital de brousse à Diré au Mali, fait le 2 juillet un exposé sur son travail à Diré.

A Niedercorn a lieu le 8 juillet une conférence-débat sur le thème : « Laienmoral oder Religionsunterricht ? ».

A la Chambre des Métiers à Luxembourg, la Société Internationale de méditation de Luxembourg invite le 11 juillet à une conférence donnée par M. Robert V. Scholer sur la méditation transcendente.

Le 12 juillet M. Jürgen Nehls, Directeur d'administration de la coopérative professionnelle à Bielefeld, donne une conférence à l'Office des Assurances sociales à Luxembourg sur le sujet : « Lohn- und Rentendynamik bei Kapitalisierungen ».

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, des jeunes auteurs luxembourgeois d'expression allemande et française présentent le 12 juillet leurs œuvres au cours d'une soirée lyrique.

Au casino syndical de Bonnevoie, des représentants des Jeunesses Socialistes, Jeunesse Démocratique, Jeunesse Progressiste, Jeunesse Social-démocrate, CSV-Jugend, Ligue Communiste Révolutionnaire et Liberal Partei Letzeburg invitent le 19 juillet à une table ronde avec discussion sur la politique luxembourgeoise après le 26 mai 1974.

A l'occasion de la séance inaugurale de la session 1974 de la Faculté Internationale de Droit comparé et du Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes, MM. Edwar Mc-Whinney, Queen's Counsel, professeur de droit international à la Simon Fraser University, Vancouver, et Pierre Pescatore Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, directeur d'études, prennent la parole sur le sujet : « Le Parlement et les Pouvoirs parlementaires ».

Théâtre, cinéma, spectacles

L'Action familiale et populaire invite le 8 juillet à la Chambre des Métiers à Luxembourg à une soirée de projection de diapositives et de films, intitulée « Rendez-vous à Salzburg ».

Au château féodal de Wiltz est présentée le 13 juillet dans le cadre du 22^e Festival International de Théâtre en plein air et de Musique la comédie « Die Weibervolksversammlung » d'Aristophanes par l'ensemble « Freilichtfestspiele Schwäbisch Hall ».

Les 20 et 21 juillet a lieu à Ettelbruck une « Super-show » avec Rex Gildo, l'animateur Lou van Burg, l'ensemble Fausti et ses huit Atlantis, les Sisterly Stars et le clown Krommona Kaberti.

A l'occasion du congrès des « Témoins de Jehovas » au Théâtre municipal de Luxembourg sont présentées le 25 juillet des scènes théâtrales de la vie de l'apôtre Paul par 80 acteurs amateurs.

Au 22^e Festival International de Théâtre en plein air et de Musique à Wiltz, la compagnie Jean Davy présente le 27 juillet la pièce « Le pain dur » de la trilogie de Paul Claudel.

Le 30 juillet l'écrivain allemand Ludwig Harig donne lecture de ses œuvres dans le cadre de l'Académie européenne des beaux arts de Luxembourg.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

A Luxembourg, la jeune pianiste luxembourgeoise Nicole Bommertz donne le 6 juillet un récital de piano dans le cadre des « Soirées des Jeunesses Musicales ».

Le même jour, le « Quatuor de Luxembourg » donne un concert de musique de chambre à la salle des fêtes de l'abbaye d'Echternach.

Au Cercle municipal de Luxembourg, le « Quintette Luxembourgeois » donne un concert le 7 juillet.

Dans le cadre de « L'Été musical de Luxembourg » l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Jaroslav Opela, chef d'orchestre du Bayrischer Rundfunk, donne un concert avec au programme des œuvres de Rossini, Bottesini et Dvorak.

Le 14 juillet a lieu en l'église paroissiale d'Ehnen un concert spirituel avec le professeur Norbert Colling et M. Pierre Gerbaud.

En l'abbaye de Clervaux, la maîtrise de la cathédrale de Notre-Dame de Luxembourg, placée sous la direction de M. René Ponchelet, donne un concert spirituel le 14 juillet.

Au 22^e Festival International de Théâtre en plein air et de musique a lieu le 16 juillet à Wiltz un récital du pianiste russe Svatoslav Richter, et Oleg Kagan, violon.

Le « Studenten-Kammerchor Frankfurt » chante Madrigales, chœurs et chants de Marienzio, Brahms et Reger le 16 juillet en l'église des Trinitaires de Vianden. Ce concert est répété le 18 juillet en l'église SS Pierre et Paul à Echternach.

A Echternach a lieu le 20 juillet un concert de musique de chambre donné à l'abbaye par le « Collegium Musicum de Luxembourg ».

Le 22 juillet, l'orchestre d'harmonie de la musique militaire donne un concert spirituel à la basilique d'Echternach, sous la direction du capitaine Pierre Nimax.

Le 21 juillet est donné à Wiltz, dans le cadre du Festival International de Théâtre en plein air et de Musique, un concert Bach par les musiciens français Maxenc Larrieu, flûte et Robert Veyron-Lacroix, clavicéin.

A la place d'Armes à Luxembourg est donné le 23 juillet un concert avec le concours de « The Rochdale Band », champion des fanfares de Grande-Bretagne.

Dans le cadre de « L'Été musical de Luxembourg » a lieu le 26 juillet en l'église Saint-Michel à Luxembourg un concert vocal et instrumental avec le concours du « Eton College Chamber Orchestra and Choir ».

Au Festival International de Théâtre en plein air et de Musique est présenté le 26 juillet à Wiltz le récital d'Errol Garner et de son ensemble.

Dans le cadre des concerts d'Echternach a lieu le 27 juillet à la salle des glaces de l'abbaye un concert de musique de chambre par le « Trio Academus ».

Dans la cour du château de l'ARBED à Differdange a lieu le 27 juillet un grand concert de gala par le « International Symphonic Wind Orchestra » sous la direction de Carl C. Wilhjelm.

Le 30 juillet est donné au Cercle municipal de Luxembourg un concert symphonique par le « Brighton Youth Orchestra ».

En l'église Saint-Michel à Luxembourg, Réjean Poirier, organiste canadien, donne le 31 juillet un concert d'orgue.

Foires et Expositions

Au Club des Jeunes à Luxembourg a lieu le 1^{er} juillet l'ouverture de l'exposition sur « L'Aviation au Luxembourg ».

A la Galerie d'Art Municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 4 juillet le vernissage de l'exposition organisée par le directeur, les professeurs et les élèves du Lycée de Gargons d'Esch-sur-Alzette, intitulée « Sauvez le Patrimoine culturel ». Cette exposition est visitée le 10 juillet par Leurs Altesses Royales les Princes Henri et Jean.

Au château de Clervaux est ouvert le 4 juillet le « Musée sur la Bataille des Ardennes ».

A l'occasion du 10^e anniversaire de la création du Théâtre des Casemates a lieu au Cercle municipal de Luxembourg l'ouverture d'une exposition rétrospective composée d'affiches et de photos donnant le bilan de 10 années d'activités théâtrales.

Les artistes-peintres A. Schul, P. di Felice et F. Perotto exposent leurs œuvres récentes à Luxembourg à partir du 6 juillet.

A la Galerie Dominique Lang à Dudelange a lieu le 12 juillet le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste-peintre Jean-Pierre Adam.

A l'abbaye d'Echternach a lieu le 13 juillet l'ouverture de l'exposition du photographe Edward Steichen, intitulée « Family of man ».

Le 17 juillet a lieu à Esch-sur-Sûre le vernissage de l'exposition des artistes Jos. Grosbusch, Paul Roettgers, Théophile Steffen et Lé Tanson.

Le Centre national de promotion des arts et métiers d'art invite pour le 18 juillet au Cercle municipal de Luxembourg à l'ouverture de l'exposition « Artisanat d'art luxembourgeois ».

L'artiste Lupo Attilio expose ses œuvres récentes à partir du 19 juillet à Luxembourg.

A Consdorf a lieu le 23 juillet le vernissage de l'exposition philatélique de la petite Suisse luxembourgeoise.

A Luxembourg est ouverte le 20 juillet l'exposition « Gravure européenne » à l'occasion de l'ouverture officielle des cours d'été organisés par l'Académie européenne des Beaux-Arts.

A la Galerie d'art municipale de Schiffange a lieu le 20 juillet le vernissage de l'exposition de la jeune artiste-peintre Liliane Boudot-Picard.

A l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette est ouverte le 20 juillet une exposition historique à l'occasion des manifestations célébrant les 12 siècles d'existence de la localité.

A Luxembourg, l'artiste Titz Treinen expose ses œuvres récentes à partir du 27 juillet.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg, Guy Weber expose ses compositions à partir du 29 juillet.

L'orangerie du parc de Mondorf-les-Bains abrite à partir du 31 juillet une exposition consacrée à l'art contemporain luxembourgeois, avec le concours des artistes peintres M. Breithoff, J. Grosbusch, M. Heintz et R. Roemer.

Mois d'août

Conférences — Soirées littéraires

A la Faculté Internationale de Droit comparé et du Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes, Monsieur Manfred Lachs, Président de la Cour Internationale de Justice de La Haye, donne le 8 août une conférence sur le thème : « Le Parlement et les Pouvoirs parlementaires ».

A la Maison de l'Europe à Luxembourg a lieu le 18 août dans le cadre d'une rencontre internationale « Séminaire Paul Henri Spaak » une table ronde intitulée « L'Europe en 1974 » sous la direction du Directeur Luss Heyart. Le 19 août, sous la présidence du professeur Jules Stoffels, a lieu une table ronde sur le sujet : « L'Europe et ses besoins en Energie ». Le 20 août, M. Jos. Ewert de la Centrale paysanne luxembourgeoise donne une conférence sur le thème : « L'agriculture et les crises en Europe ». Le 22 août a lieu sous la présidence des délégués des différents syndicats luxembourgeois une table ronde sur « Les syndicats et les crises en Europe », et le 23 août « L'Europe et le Tiers monde », table ronde sous la présidence du directeur de l'Université de Tunis, M. Chenoufi.

Le 19 août a lieu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg la séance inaugurale de la conférence sur le suicide et les tentatives de suicide chez les jeunes, organisée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

A Luxembourg, M. Marcel Wolff, Directeur du Foyer de la Solidarité présente et commente le 22 août trois films : Was kann dein Kind, was soll es können ?; Lebenshilfen für handikapierte Kinder; Die Einweihung des Foyer de la Solidarité à Esch-sur-Alzette.

Théâtre, cinéma, spectacles

Du 30 juillet au 3 août le fameux clown américain « Popo » est en tournée dans la plupart des homes pour enfants du Luxembourg comme envoyé spécial de l'UNICEF.

L'Académie d'été des beaux arts présente le 13 août au cinéma Vox à Luxembourg un aperçu sur les différents genres de films avec le film « Dracula, Prince of Darkness » de Terence Fischer.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Le 15 août a lieu à Differdange un concert donné par le « American Youth Swing Choir » sous la direction de H. Richard Curry.

Au Palais municipal de Luxembourg a lieu le 18 août le concert de clôture de l'« Été musical de Lu-

xembourg » par le Symposium Musicum Praga, composé de sept professeurs du Conservatoire de Prague.

Dans le cadre des « Concerts d'Echternach », M. Jakob Noll, cantor d'Andernach, donne un récital d'orgues, le 18 août à la basilique d'Echternach.

Le 20 août le « Duo de Belgique », Paul Namotte, violon et Hetty Namotte, piano, donne un concert de musique de chambre à la salle des fêtes de l'abbaye d'Echternach.

A Luxembourg, le virtuose chinois Wang Chenkuo donne le 21 août un récital instrumental à la flûte, au violon, à la guitare et à la cithare d'anciennes mélodies chinoises. Il interprète également des chansons de musique classique.

Dans l'ancienne abbaye d'Echternach a lieu le 25 août le concert d'ouverture du premier « Forum d'expression Musicale » composé d'artistes luxembourgeois.

Dans le cadre du Forum d'expression musicale, l'Orchestre à Plectre luxembourgeois donne le 31 août un concert de musique de chambre à la salle des glaces de l'abbaye d'Echternach.

Foires et Expositions

A la Galerie Bradtké à Luxembourg sont exposées à partir du 1^{er} août les œuvres récentes de l'artiste Pierre Berchem.

Le 3 août est ouverte à Diekirch une exposition philatélique, organisée par le « Cercle Philatélique » de Diekirch.

L'artiste peintre Edouard Leleux expose ses peintures, gravures, céramiques et émaux sur cuivre à partir du 3 août à Luxembourg.

La Centrale du Chien d'agrément et l'Union cynologique invitent le 4 août à la 8^e journée du chien à Mondorf-les-Bains, qui se termine avec un défilé intitulé « L'Enfant et le Chien ».

Le jeune peintre « Blinti » expose à partir du 7 août ses œuvres récentes à Ettelbruck.

A Dudelange a lieu le 9 août à la Galerie Dom. Lang l'ouverture d'une exposition internationale « Art graphique européen » où sont exposées les œuvres d'artistes de 12 pays différents de l'Europe.

A Dommeldange a lieu le 10 août l'ouverture de l'exposition du jumelage des cercles philatéliques d'Amberg (Bavière) et de Dommeldange.

Le 15 août a lieu à l'école communale de Vianden le vernissage d'une exposition de peinture contemporaine luxembourgeoise.

A Hachiville est ouverte le 15 août, dans le cadre des festivités du 500^e anniversaire de la « Helzer

Klaus », une exposition de peinture des artistes Francis Felten et Clément Capon.

A Mondorf-les-Bains a lieu le même jour l'ouverture d'une exposition philatélique dont le thème est : « Vénération de la Sainte Vierge à travers le monde depuis 1920 ».

A la Galerie Edouard Kutter à Luxembourg est exposée à partir du 21 août une série de gravures de Michel F. van Overbeeke, artiste néerlandais.

Le 24 août a lieu à la Galerie Wierschem à Luxembourg le vernissage de l'exposition « Weltliche Ikonen » du peintre allemand Hubert Armbruster.

Les artistes peintres luxembourgeois Marc Risch et Blinti exposent à partir du 24 août leurs œuvres récentes à la Place d'Armes à Luxembourg.

A Mondorf-les-Bains a lieu le 24 août le vernissage de l'exposition « Les curistes exposent », avec le concours de l'artiste peintre M^{me} Tilly Tandel-Archen.

Le 31 août a lieu à la Galerie Bradtké à Luxembourg le vernissage de l'exposition Christiane Sciot.

A Bettembourg, l'artiste local Raymond Hentgen expose ses œuvres à partir du 31 août à l'école communale.

Commémorations, Visites, Divers

Du 10 au 17 août des Jocistes de Vienne sont les hôtes de leurs camarades luxembourgeois pour prendre contact avec la jeunesse et la population et pour visiter le Grand-Duché de Luxembourg.

25 étudiantes et étudiants japonais visitent le Grand-Duché sur invitation de la « Luxembourg-Japan Visit Exchange Association » durant la semaine du 12 au 18 août.

En collaboration avec la Fédération luxembourgeoise de marche populaire, la Fédération allemande de sport populaire et la société de marche populaire « Wanderfreunde Brotdorf », a lieu le 15 août une grande marche à pied internationale Sarre-Lorraine-Luxembourg, sous la désignation de « Erste Montan-Wanderung ».

Mois de septembre

Conférences — Soirées littéraires

A Luxembourg, le 4 septembre, le docteur Victor de Araujo, représentant de la Communauté internationale Baha'ie, a défini au cours d'une conférence de presse l'activité et les buts de cette communauté.

Dans le cadre du Camp Nature 1974 a lieu à Sandweiler le 9 septembre une table ronde sous la présidence de M. Carlo Hemmer, en présence de MM. les ministres Emile Krieps, Joseph Wohlfart et Jean Hamilius, sur la protection de la nature et de l'environnement.

Le 12 septembre, le professeur d'enseignement logopédique Nico Bley donne à Luxembourg une conférence sur le sujet : « Integrierte Erziehung für behinderte Kinder ? »

A Luxembourg, M. Rita Reuter parle le 13 septembre sur l'Institution d'adoption colombienne FANA.

A la Maison de l'Europe à Luxembourg a lieu le 14 septembre dans le cadre d'un séminaire pour employés et fonctionnaires, une table ronde sur « Les problèmes des employés en Europe », sous la direction de M. Paul Reff, président de la Chambre des employés privés.

Dans le cadre « Weltbund zum Schutz des Lebens » ont lieu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg le 15 septembre des conférences par le professeur François Mergen, de la Faculté de sciences forestières de l'Université Yale New Haven, sur « Radioaktivität und Vegetation », ainsi que par le professeur Michel Mosinger de l'Université d'Aix-Marseille, en association avec le professeur G. E. Peeters, administrateur de l'Institut Européen du cancer à Bruxelles et enfin du professeur Antonio Giornelli, recteur de l'Université Internationale du Travail de Luxembourg, sur le thème : « Erfolgreiche Methoden in der Nutzung nicht konventioneller Energien ».

Le 17 septembre a lieu à la Maison de l'Europe à Luxembourg une conférence sur « Les Ecoles en Europe » par le professeur Armand Faber.

Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu le 17 septembre une conférence avec projection de diapositives sur le sujet « Transzendente Meditation und die Wissenschaft der kreativen Intelligenz ».

Le 19 septembre a lieu à la Maison de l'Europe à Luxembourg une conférence par l'administrateur principal M. Germain Lutz, sur le sujet : « L'Europe et le Tiers-marché ».

A Luxembourg, M. Robert Mathieu, chargé de cours au Lycée de garçons, anime le 19 septembre une soirée de sensibilisation sur le thème : « L'audio-visuel comme langage d'aujourd'hui ».

Le professeur Luss Heyart donne le 23 septembre une conférence à la Maison de l'Europe à Luxembourg sur le sujet : « La situation politique en Europe ».

Le 24 septembre, le professeur Israel Drapkin de l'Université Hébraïque de Jérusalem donne une conférence à Luxembourg sur le sujet : « La culture de la violence dans le monde occidental ».

Le 26 septembre débute à Luxembourg le cours de l'histoire des civilisations tenu par le professeur Charles-Marie Ternes sur « La Mésopotamie ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg, M. Jacques Chegaray présente le 26 septembre dans le cadre « Exploration du Monde » le film en couleur « Incroyable Italie ». Cette séance est répétée le 30 septembre à Rodange.

Le 27 septembre, le guru-yogin Swami Sadamanda Saraswaki donne une conférence à Luxembourg sur ce qu'est le yoga.

A Mondorf-les-Bains sont ouvertes à partir du 28 septembre « les journées de littérature 1974 de Mon-

dorf » avec la participation d'auteurs de langue française et de langue allemande venant de Belgique, d'Allemagne Fédérale, de France, d'Autriche, de Suisse et de Luxembourg.

A la Maison de la Rencontre à Esch-sur-Alzette, le Dr Walter Alispach, spécialiste en psychologie physiognomique, donne le 29 septembre une conférence sur le thème : « Wo liegt ihr Talent ? Beobachtungs- und Auffassungsvermögen, logisches Denken, Intelligenzgrad, Wohlwollen, kalte und warme Vernunft. Was liegt ihnen, was nicht ? ».

Théâtre, cinéma, spectacles

Les amateurs astronomes du Luxembourg invitent le 6 septembre à Tétange à une soirée de projection de diapositives sur l'astronomie.

Le 7^e Festival luxembourgeois de la chanson a lieu le 9 septembre à la grande kermesse à Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 13 septembre l'inauguration des présentations audiovisuelles « Visages de l'Impressionnisme », organisés pour commémorer le centenaire de l'Impressionnisme, avec le concours de l'Association Française d'Action Artistique de Paris.

Le 20 septembre se déroule au Théâtre municipal de Luxembourg le « Star Festival 74 » dont les bénéfices sont destinés au Foyer de la Solidarité pour enfants mentalement handicapés.

Les Amis de l'Autriche invitent le 25 septembre à Luxembourg à une soirée de projection de diapositives sur « Impressions viennoises ».

Le 30 septembre est présenté au Théâtre municipal de Luxembourg par le « Stadttheater Klagenfurth » l'opérette « Polenblut » d'Oskar Nedbal.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Le 3 septembre a lieu dans le cadre des concerts à Echternach un récital de piano de la pianiste russe Ekaterina Novitskaia.

Le 4 septembre, le guitariste et luthiste japonais Tadahi Sasaki donne un récital à Echternach.

Le 7 septembre est donné à Echternach un concert de clôture avec le concours de tous les participants du Forum d'expression Musicale.

Le Duo Beretti-Franciini, violon et piano, donne le 14 septembre un concert de musique de chambre dans l'abbaye d'Echternach.

A Luxembourg est présenté le 20 septembre par le Jazz Club Luxembourg le quartette de Dexter Gordon, saxophoniste américain.

Foires et Expositions

L'Unité canine internationale, section de Luxembourg, organise le 1^{er} septembre aux halles d'exposition de Limpertsberg un défilé international de chiens de race.

L'artiste-auto-didacte canadien Sindon Gécin expose ses œuvres à partir du 4 septembre à la Galerie Kutter à Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 13 septembre le vernissage de l'exposition « Visages de l'Impressionnisme ».

A la Galerie municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 14 septembre le vernissage de l'exposition de peintures, gravures, sérigraphies de l'artiste M^{me} Odile Feltes-Gaillard.

L'aquarelliste Louis Muller expose ses œuvres à partir du 14 septembre à la Galerie Bradtké à Luxembourg.

Le peintre belge Van Dro expose ses tableaux à partir du 14 septembre à la Galerie St-Michel à Luxembourg.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg sont exposées à partir du 14 septembre les œuvres d'artistes contemporains.

A Ettelbruck, le peintre tchèque Ota Nalezinek expose ses tableaux à partir du 14 septembre.

Le 14 septembre est ouverte à Differdange une exposition philatélique « Philatelia » Differdange.

A Mondorf-les-Bains a lieu le 17 septembre le vernissage d'une exposition « Ikebana » en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan.

Le 17 septembre a lieu au Cercle municipal de Luxembourg une démonstration d'art floral international avec le concours d'artistes renommés de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne Fédérale et de la Suisse.

Le Ministre des Affaires Culturelles invite le 20 septembre à l'inauguration de l'exposition de l'artiste breton Pierre Tal Coat.

A la Galerie Kutter à Luxembourg a lieu le 20 septembre l'ouverture de l'exposition des œuvres du peintre Antoni Glave.

Le 25 septembre a lieu à la Galerie Wierschem à Luxembourg le vernissage de l'exposition des peintures et gouaches de Jacques Moreau, intitulée « Le Luxembourg et la Bretagne ».

A Ettelbruck est ouverte le 27 septembre une exposition internationale philatélique à l'occasion de la « Journée du Timbre 1974 » placée sous le motif « Jeunesse » et comprenant un jumelage Luxembourg - Tchécoslovaquie.

L'exposition « Sécrétions secrètes » de l'artiste peintre Cornilleau est ouverte à partir du 28 septembre à la Galerie Horn à Luxembourg.

Le même jour a lieu à la Galerie Bradtké à Luxembourg le vernissage de l'exposition de l'artiste Alo Bové.

L'artiste belge René Carcan expose à partir du 28 septembre des bijoux, des gravures et des sculptures à la Galerie St-Michel à Luxembourg.

Commémorations, Visites, Divers

A l'occasion du Labour Day américain, la Confédération générale du travail luxembourgeoise dépose en présence d'un représentant de l'ambassade des Etats-Unis à Luxembourg et de M. Benny Berg, Mi-

nistre du Travail, une gerbe de fleurs sur la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain à Luxembourg.

A Wiltz se déroulent le 3 septembre des manifestations commémorant les événements de la grève du 31 août 1942.

Le 7 septembre, une délégation d'anciens combattants médaillés militaires français fleurit à l'occasion d'un séjour à Luxembourg le Monument du Souvenir ainsi que la tombe du Soldat inconnu au cimetière Notre-Dame à Luxembourg.

A l'occasion du 30^e anniversaire de la Libération du Grand-Duché par les troupes américaines a lieu dans la soirée du 10 septembre une cérémonie commémorative devant la Croix de Hinzert en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des ambassadeurs des alliés de la seconde guerre mondiale, des membres du Gouvernement et des autorités communales de la Ville de Luxembourg. Cette cérémonie est organisée par le Conseil National de la Résistance en accord avec les organisations luxembourgeoises de la Résistance.

A Esch-sur-Alzette a lieu le 11 septembre dans la Maison du Peuple une soirée de solidarité pour le Chili.

Le Comité de solidarité Chili organise le 14 septembre une manifestation en faveur du Chili libre dans les rues de la capitale.

Le 16 septembre a lieu à Luxembourg une journée de protestation dans les rues de la Ville de Luxembourg, organisée par les agriculteurs luxembourgeois en commun avec leurs collègues européens dans d'autres capitales.

A Echternach, Son Altesse Royale le Grand-Duc préside le 21 septembre à l'inauguration du Centre scolaire et sportif de la Ville d'Echternach.

Durant la semaine du 23 au 29 septembre, une délégation de la Fédération des Instituts des femmes de l'East Sussex fait une visite au Grand-Duché pour établir des contacts en vue de réaliser un projet d'échanges de visites entre la Grande-Bretagne et le Luxembourg.

75 invalides de guerre venant de la Belgique, de la France et des Pays-Bas visitent du 23 au 26 septembre le Grand-Duché, sur invitation de l'Association luxembourgeoise des mutilés et invalides de guerre. Durant leur séjour à Luxembourg, ils sont reçus par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au château de Berg.

Du 30 septembre au 6 octobre a lieu à Esch-sur-Alzette, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Libération de la Ville d'Esch-sur-Alzette, une grande semaine américaine organisée par le Syndicat d'Initiative en collaboration avec l'administration communale, l'association des commerçants de la ville, de l'Ambassade des Etats-Unis et de l'American Luxembourg Society.

